



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4701^e séance

Mercredi 5 février 2003, à 10 h 15
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Fischer	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Chikoti
	Bulgarie	M. Passy
	Cameroun	M. Ngoubeyou
	Chili	Mme Alvear Valenzuela
	Chine	M. Tang Jiaxuan
	Espagne	Mme Palacio Vallelersundi
	États-Unis d'Amérique	M. Powell
	Fédération de Russie	M. Ivanov
	France	M. Galouzeau de Villepin
	Guinée	M. Traoré
	Mexique	M. Derbez
	Pakistan	M. Kasuri
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Straw

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Douri (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à la présente séance. Je salue également la présence de M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, et de M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions à M. Blix et à M. ElBaradei sont invités à le faire au cours du déjeuner qui aura lieu à l'issue de la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

L'objectif de la présente séance est d'entendre un exposé fait par les États-Unis d'Amérique. Afin de respecter notre emploi du temps, les participants sont instamment priés de limiter leur intervention à sept minutes.

Je donne la parole à S. E. M. Colin Powell, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

M. Powell (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, d'emblée, présenter mes remerciements pour les efforts particuliers que chacun d'entre vous avez consentis pour être présents ici aujourd'hui. C'est un jour important pour nous tous car nous examinons la situation concernant l'Iraq et ses obligations en matière de désarmement contractées en

vertu de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité.

Le 8 novembre dernier, le Conseil a adopté la résolution 1441 (2002) à l'unanimité. La résolution avait pour objectif de désarmer l'Iraq de ses armes de destruction massive. L'Iraq avait déjà été jugé coupable de violation patente de ses obligations en vertu de 16 résolutions antérieures adoptées sur une période de 12 ans. La résolution 1441 (2002) ne concernait pas une partie innocente, mais un régime que le Conseil a reconnu coupable à maintes reprises au fil des ans. La résolution 1441 (2002) accordait à l'Iraq une dernière possibilité de s'acquitter de ses obligations ou de faire face à des conséquences graves. Aucun membre du Conseil ici présent et ayant voté ce jour-là ne se faisait aucune illusion sur la nature et le but de la résolution ou sur la signification des « conséquences graves » si l'Iraq manquait à ses obligations.

Pour faciliter son désarmement, nous avons demandé à l'Iraq de coopérer avec les inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de retour dans le pays. Nous avons imposé des normes strictes à l'Iraq pour permettre aux inspecteurs de s'acquitter de leur travail. Le Conseil a fait peser sur l'Iraq la charge de s'acquitter de ses obligations et de se désarmer et non pas sur les inspecteurs celle de trouver ce que l'Iraq s'est efforcé de dissimuler depuis si longtemps. Les inspecteurs sont des inspecteurs; ce ne sont pas des détectives.

J'ai demandé la convocation de la présente séance pour deux raisons : premièrement, pour appuyer les évaluations générales faites par MM. Blix et ElBaradei. Comme M. Blix l'a indiqué au Conseil, le 27 janvier,

« l'Iraq ne semble pas avoir véritablement accepté – pas même aujourd'hui – le désarmement qu'on exigeait de sa part ». (*S/PV.4692, p.3*)

Et comme M. ElBaradei a signalé à propos de la déclaration iraquienne du 7 décembre

« il n'y figurait aucune nouvelle information concernant certaines questions encore en suspens depuis 1998 ». (*ibid., p.11*)

Mon deuxième objectif aujourd'hui est de fournir au Conseil des renseignements supplémentaires et de

faire part de ce que les États-Unis savent au sujet des armes de destruction massive de l'Iraq ainsi que de l'implication de l'Iraq dans le terrorisme, sur laquelle porte également la résolution 1441 (2002) et d'autres résolutions antérieures. J'ajouterais à ce stade que nous fournissons toutes les informations pertinentes qu'il nous est possible de communiquer aux équipes d'inspection pour leur permettre de faire leur travail.

Les documents que je vais présenter au Conseil proviennent de diverses sources. Certaines sont des sources des États-Unis et d'autres sont des sources étrangères. Certaines de ces sources sont techniques, notamment des communications téléphoniques interceptées et des photos prises par satellite. D'autres sources sont des personnes qui ont risqué leur vie pour faire connaître au monde les intentions véritables de Saddam Hussein. Je ne peux pas vous révéler tout ce que nous savons. Mais ce que je peux vous communiquer, s'ajoutant à ce nous avons tous appris au fil des ans, est très inquiétant. Ce que vous constaterez est une accumulation de faits et de comportements préoccupants. Les faits et le comportement iraquien montrent que Saddam Hussein et son régime n'ont fait aucun effort pour se désarmer, comme l'a exigé la communauté internationale. En fait, les faits et le comportement iraquien montrent que Saddam Hussein et son régime dissimulent les efforts qu'ils déploient pour produire davantage d'armes de destruction massive.

Je commencerai par vous faire écouter un enregistrement. Ce que vous vous apprêtez à entendre est une conversation que mon gouvernement a interceptée. Elle a eu lieu le 26 novembre 2002, le jour précédant la reprise des inspections en Iraq par les équipes de l'ONU. La conversation s'engage entre deux officiers supérieurs, un colonel et un général de brigade de l'unité militaire d'élite, la Garde républicaine.

Un enregistrement audio, en arabe, est diffusé dans la salle du Conseil; une traduction en anglais fournie par la délégation des États-Unis est projetée sur écran dans la salle.

Colonel : Paix. Nous n'avons qu'une toute petite question.

Général de brigade : Ouais.

Colonel : C'est à propos du comité qui doit venir.

Général de brigade : Ouais, ouais.

Colonel : ... accompagné de Mohammed ElBaradei.

Général de brigade : Ouais, ouais.

Colonel : Ouais.

Général de brigade : Ouais?

Colonel : Nous avons ce véhicule modifié.

Général de brigade : Ouais.

Colonel : Que devons-nous répondre si l'un d'entre eux l'aperçoit?

Général de brigade : Vous n'êtes pas en possession d'un ... modifié. Vous n'avez pas de ... modifié.

Colonel : Si, j'en ai un.

Général de brigade : Lequel? Celui de l'atelier...?

Colonel : De la société Al-Kindi.

Général de brigade : Comment?

Colonel : D'Al-Kindi.

Général de brigade : Oui, oui. Je viendrai vous voir dans la matinée. Je ferai quelques observations. Je crains que vous ayez tous commis quelques oublis.

Colonel : Nous avons tout évacué. Nous n'avons rien laissé.

Général de brigade : Je viendrai vous voir demain.

Colonel : Bien.

Général de brigade : J'ai une conférence au quartier général. Avant d'assister à la conférence, je viendrai vous voir.

M. Powell (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vais faire une pause pour passer en revue certains des éléments clefs contenus dans la conversation que vous venez d'entendre entre les deux officiers. Premièrement, ils prennent acte de la venue de notre collègue, Mohamed ElBaradei. Ils savent pourquoi il vient et qu'il viendra le lendemain. Il viendra pour rechercher des choses interdites. Il compte que ces messieurs coopèrent avec lui et ne lui cachent rien. Mais ils sont inquiets : « Nous disposons

de ce véhicule modifié. Que devons-nous répondre si l'un d'entre eux l'aperçoit? ». Quel est leur motif de préoccupation? Ils sont inquiets parce qu'ils possèdent ce qu'ils ne devraient pas posséder et qui ne devrait pas être découvert.

Le général est incrédule : « Vous n'êtes pas en possession d'un ... modifié. Vous n'en avez pas, n'est-ce pas? » – « J'en ai un. » – « Lequel? D'où cela? » – « De l'atelier. De la société Al-Kindi. » – « Comment? » – « D'Al-Kindi. » – « Je viendrai vous voir dans la matinée. Je ferai quelques observations. Je crains que vous ayez tous commis quelques oublis. » – « Nous avons tout évacué. Nous n'avons rien laissé. »

Notez ce qu'il dit : « Nous avons tout évacué ». Nous ne l'avons pas détruit. Nous ne l'avons pas rangé en vue des inspections. Nous ne l'avons pas remis aux inspecteurs. Nous avons tout évacué afin qu'il ne soit pas là à l'arrivée des inspecteurs. « Je viendrai vous voir demain. »

La société Al-Kindi est une entreprise qui est bien connue pour s'être livrée à des activités liées aux systèmes d'armes interdites.

Je vais vous faire entendre un autre enregistrement. Comme vous vous souviendrez, les inspecteurs ont découvert, le 16 janvier, 12 ogives chimiques vides. Le 20 janvier, quatre jours plus tard, l'Iraq a promis aux inspecteurs de poursuivre ses recherches. Nous allons maintenant entendre un officier du quartier général de la Garde républicaine donner des instructions à un officier sur le terrain. Leur conversation a eu lieu la semaine dernière, le 30 janvier.

Un enregistrement audio, en arabe, est diffusé dans la salle du Conseil; une traduction en anglais fournie par la délégation des États-Unis est projetée sur écran dans la salle.

Officier du quartier général : Monsieur...

Officier sur le terrain : Oui.

Officier du quartier général : Une directive du chef d'état-major de la Garde [républicaine] a été rendue publique à la conférence aujourd'hui...

Officier sur le terrain : Oui.

Officier du quartier général : Ils inspectent les munitions dont vous disposez.

Officier sur le terrain : Oui.

Officier du quartier général : ... pour vérifier si vous avez des munitions prohibées.

Officier sur le terrain : Oui?

Officier du quartier général : Au cas où vous auriez, par hasard, des munitions prohibées.

Officier sur le terrain : Oui.

Officier du quartier général : Et nous vous avons envoyé un message vous demandant d'inspecter les zones de débris et les zones à l'abandon.

Officier sur le terrain : Oui.

Officier du quartier général : Après avoir exécuté les instructions contenues dans le message ... détruisez le message.

Officier sur le terrain : Oui.

Officier du quartier général : Parce que je ne veux pas que quiconque prenne connaissance de ce message.

Officier sur le terrain : Bon, bon.

Officier du quartier général : Merci.

Officier sur le terrain : Au revoir.

M. Powell (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vais faire une pause encore une fois pour passer en revue les éléments de ce message : « Ils inspectent les munitions dont vous disposez. » – « Oui. » – « Pour vérifier si vous avez des munitions prohibées. Au cas où vous auriez, par hasard, des munitions prohibées? » – « Oui. » – « Nous vous avons envoyé un message hier vous demandant de nettoyer toutes les zones. Les zones de débris. Les zones abandonnées. Assurez-vous qu'il n'y reste rien. »

Souvenez-vous du premier message : « Évacuez tout ». Cela fait partie d'un effort systématique visant à dissimuler, à déplacer les éléments et à s'assurer qu'ils n'ont rien laissé derrière eux.

Un peu plus loin dans le message, vous prenez connaissance des instructions spécifiques du quartier général : « Après avoir exécuté les instructions contenues dans le message, détruisez le message; parce que je ne veux pas que quiconque prenne connaissance de ce message. » – « Bon, bon. ». Pourquoi? Pourquoi? Ce message aurait donné la preuve aux inspecteurs

qu'ils essaient de modifier la situation. Ils faisaient des recherches, mais ils ne veulent pas que ce message soit découvert, parce qu'ils essaient de déblayer la zone et de ne laisser derrière eux aucune preuve de la présence des armes de destruction massive; et ils peuvent alors prétendre qu'il n'y avait rien, et les inspecteurs peuvent inspecter autant qu'ils le veulent et ils ne trouveront rien.

Cet effort qui vise à dissimuler des choses aux inspecteurs n'est pas un cas isolé. Bien au contraire, cela s'inscrit dans le cadre d'une politique de subterfuge et de tromperie qui remonte à 12 ans – une politique définie aux niveaux les plus élevés du régime iraquien.

Nous savons que Saddam Hussein a ce qui est appelé « un haut comité de suivi des équipes d'inspection ». Réfléchissons-y un instant : l'Iraq a un haut comité chargé du suivi des inspecteurs qui ont été envoyés pour le suivi du désarmement. Non pour coopérer avec eux, non pour les seconder dans leur tâche, mais pour les espionner et les empêcher de faire leur travail.

Le comité relève directement de Saddam Hussein. Il est dirigé par le Vice-Président iraquien, Taha Yasin Ramadan. Il compte parmi ses membres le fils de Saddam Hussein, Qusay. Le Comité comprend également le général de corps d'armée Amir Al-Sa'di, conseiller de Saddam. Au cas où ce nom n'évoquerait rien, dans un premier temps, aux membres du Conseil, le général Sa'di est le principal contact du régime iraquien avec M. Blix et M. ElBaradei. C'est le général Sa'di qui, l'automne dernier, a publiquement donné l'assurance que l'Iraq était prêt à coopérer sans conditions avec les inspecteurs. Or, le travail de Sa'di n'est pas de coopérer, au contraire. Son travail est de déjouer : pas de désarmer, mais de saper le travail des inspecteurs; pas de les appuyer, mais de les contrecarrer et de faire en sorte qu'ils n'apprennent rien.

Nous avons appris beaucoup de choses sur le travail de ce comité spécial. Nous avons appris que juste avant le retour des inspecteurs, en novembre dernier, le régime avait décidé de jouer à nouveau, selon l'expression utilisée, « au jeu bien connu du chat et de la souris ».

À titre d'exemple, je voudrais m'arrêter un instant sur la fameuse déclaration que l'Iraq a présentée au Conseil, le 7 décembre. L'Iraq n'a jamais

eu aucune intention d'accepter le mandat du Conseil. En réalité, l'Iraq avait prévu d'utiliser cette déclaration pour nous noyer et noyer les inspecteurs sous un flot d'informations inutiles concernant les armes iraqiennes autorisées, de façon à ce que nous n'ayons pas le temps de nous occuper des armes prohibées de l'Iraq. L'objectif de l'Iraq était de nous donner, à nous qui sommes réunis ici – de donner aux membres du Conseil – l'impression erronée que le processus d'inspection fonctionnait.

On a vu le résultat : M. Blix a déclaré que malgré ses 12 200 pages, cette déclaration contenait bien peu d'informations et quasiment aucune preuve nouvelle. Est-ce qu'il y a un seul membre de ce Conseil qui pourrait sincèrement se lever pour prendre la défense de cette fausse déclaration?

Tout ce que nous avons vu et entendu montre qu'au lieu de coopérer activement avec les inspecteurs au succès de cette mission, Saddam Hussein et son régime s'emploient à faire tout leur possible pour que les inspecteurs ne puissent absolument rien trouver.

Mes collègues, je vous déclare que chacune des affirmations que je fais aujourd'hui s'appuie sur des sources, des sources solides. Ce ne sont pas de simples affirmations, mais des faits et des conclusions étayées sur des renseignements sérieux.

Je citerai quelques exemples, et ceux-ci proviennent de sources humaines. Des ordres ont été donnés à des organisations de sécurité iraqiennes, ainsi qu'au cabinet personnel de Saddam Hussein, de cacher toute correspondance avec l'Organisme d'industrialisation militaire – il s'agit de l'organisme qui supervise les activités de l'Iraq en matière d'armes de destruction massive : « Vérifiez-bien qu'il ne reste plus aucun document qui vous rattache à l'Organisme ».

Nous savons que Qusay, le fils de Saddam, a ordonné qu'on enlève toutes les armes prohibées des nombreux complexes et palais de Saddam.

Nous savons que des hauts fonctionnaires iraqiens, des membres du parti dirigeant Baath et des scientifiques ont caché des articles prohibés chez eux. D'autres dossiers clefs appartenant à des établissements militaires et scientifiques ont été placés dans des véhicules conduits par des agents du renseignement iraquien qui circulent dans toute la campagne afin de ne pas être détectés.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Grâce aux renseignements qu'on leur a communiqués, les inspecteurs ont récemment pu confirmer ces informations, de façon spectaculaire, en découvrant quelque 2 000 pages de documents au cours de la fouille de la maison d'un scientifique spécialiste du nucléaire. On voit ici les documents au moment où on les sort de la maison pour les remettre aux mains du personnel de l'ONU. Certains des documents sont classés « confidentiel défense » et se rapportent au programme nucléaire de l'Iraq.

Je pose la question : faut-il que les inspecteurs fouillent la maison de tous les hauts fonctionnaires, de tous les membres du parti Baath et de tous les scientifiques du pays pour apprendre la vérité et obtenir les informations dont ils ont besoin pour s'acquitter de ce que le Conseil demande?

Nos sources nous disent que, dans certains cas, on a changé le disque dur des ordinateurs des établissements d'armements iraqiens. Qui a pris ces disques durs? Où sont-ils passés? Que cache-t-on? Pourquoi? Il n'y a qu'une réponse à cette dernière question : pour tromper, pour cacher, pour dissimuler aux inspecteurs.

De nombreuses sources nous ont dit que les Iraquiens déplacent non seulement des documents et des disques durs, mais aussi des armes de destruction massive, pour que les inspecteurs ne puissent pas les trouver.

Alors que nous discutons ici, dans cette salle, l'automne dernier, de la résolution 1441 (2002), nous savons de certaines sources qu'en dehors de Bagdad, une brigade spécialisée dispersait des lance-roquettes et des ogives contenant des agents bactériologiques de guerre vers différents emplacements situés dans l'ouest de l'Iraq. La plupart des lanceurs et des ogives avaient été cachés dans des palmeraies et devaient être changés de place entre toutes les semaines et tous les mois pour ne pas être détectés. Nous avons des photos satellite qui montrent que des matières interdites ont récemment été enlevées de plusieurs installations iraqiennes d'armements de destruction massive.

Je voudrais dire un mot sur les quelques images satellite que je vais montrer. Les photos sont parfois difficiles à interpréter par le spectateur moyen. Et même pour moi. L'analyse de ces photos est un travail d'experts ayant des années et des années d'expérience

et qui passent des heures et des heures à les examiner. Mais en vous montrant ces images, j'expliquerai ce qu'elles signifient, ce qu'elles indiquent à nos spécialistes.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Regardons celle-là. Elle porte sur une installation de munitions – où l'on stocke des munitions – dans un lieu nommé Taji. C'est l'une des 65 installations environ de ce type en Iraq. Nous savons que celle-ci a contenu des munitions chimiques. En fait, c'est là que les Iraquiens ont récemment trouvé les quatre obus chimiques supplémentaires. Vous voyez ici 15 casemates de stockage de munitions entourées de jaune et de rouge. Les quatre entourées d'un carré rouge représentent des casemates de stockage de munitions chimiques actives.

Comment est-ce que je sais cela? Comment est-ce que je peux le dire? Faisons un gros plan. Voyons l'image sur la gauche.

Deux diapositives sont projetées à l'écran.

Sur la gauche, nous avons un gros plan de l'une des quatre casemates à munitions chimiques. Les deux flèches indiquent la présence de signes certains de stockage de munitions chimiques dans ces casemates. La flèche du haut marquée « Sécurité » désigne une installation; elle est un signe typique de ce genre de casemate. À l'intérieur de l'installation se trouvent des dispositifs et des équipements de protection spéciaux en cas de fuite en dehors de la casemate. Le camion que vous voyez est également un signe typique. Il s'agit d'un véhicule de décontamination, pour les cas où il y aurait un accident. C'est une caractéristique de ce type de casemate. L'installation de sécurité spéciale et le véhicule de décontamination se trouveront forcément dans la zone; si le camion n'est pas dans l'un ou l'autre, il tourne autour de ces quatre. Il se déplace en fonction des besoins, puisqu'il y a des travailleurs dans les différentes casemates.

Maintenant, regardons la photo de droite. On voit deux de ces casemates une fois nettoyées. Les véhicules « signatures » sont partis, les tentes ont disparu. Tout a été nettoyé. Cela a été fait le 22 décembre alors que l'équipe d'inspection de l'ONU arrivait. On peut voir les véhicules d'inspection qui arrivent dans la partie inférieure de l'image, à droite. Les casemates étaient nettoyées lorsque les inspecteurs sont arrivés. Ils n'ont rien trouvé.

Cette suite d'événements inspire l'inquiétant soupçon que l'Iraq aurait été averti qu'il y aurait bientôt des inspections à Taji. Comme il l'a fait au long des années 90, l'Iraq utilise activement, aujourd'hui, ses capacités de renseignement pour cacher ses activités illicites. D'après nos sources, nous savons que les inspecteurs sont constamment surveillés par une armée de spécialistes iraqiens du renseignement. L'Iraq essaie inlassablement d'intercepter toutes les communications, vocales ou électroniques.

J'attire à cet égard l'attention de mes collègues sur l'excellent document distribué hier par le Royaume-Uni, qui décrit avec un luxe de détails le travail de dissimulation de l'Iraq.

Dans ce nouvel exemple, on va voir le type de travail de dissimulation auquel se livre l'Iraq depuis la reprise des inspections. C'est d'ailleurs en novembre 2002, juste au moment où les inspections allaient recommencer, que l'on a observé un pic de ces activités. Voici trois exemples.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Sur ce site de missiles balistiques, le 10 novembre, nous avons vu un camion de transport logistique s'appêter à déplacer des composantes de missiles balistiques.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Dans cette installation d'armements bactériologiques, le 25 novembre, juste deux jours avant la reprise des inspections, cette caravane de camions est apparue – c'est quelque chose que l'on ne voit quasiment jamais sur ce site, que nous surveillons soigneusement et régulièrement.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Dans ce site pour missiles balistiques – encore une fois, deux jours avant la reprise des inspections – cinq gros camions de transport sont apparus, ainsi qu'une grue montée sur camion servant au transport de missiles.

Nous avons vu ces activités de nettoyage sur près de 30 sites. Plusieurs jours après ce travail, les véhicules et le matériel que je viens de montrer ont disparu et le site a repris son activité normale. Nous ne savons pas précisément ce que l'Iraq déplaçait, mais les inspecteurs connaissaient déjà ces sites, et donc l'Iraq savait qu'ils allaient s'y rendre.

Nous devons nous demander pourquoi l'Iraq a soudain déplacé du matériel de cette nature avant les inspections s'il désirait vraiment montrer ce qu'il avait ou ce qu'il n'avait pas. Rappelez-vous la première écoute téléphonique au cours de laquelle deux iraqiens ont parlé de la nécessité de cacher un « véhicule modifié » aux inspecteurs. Où est-ce que les iraqiens ont emporté tout ce matériel? Pourquoi n'a-t-il pas été présenté aux inspecteurs?

L'Iraq a également refusé d'autoriser tout vol de reconnaissance U-2 qui aurait permis aux inspecteurs de mieux comprendre ce qui était déplacé avant, pendant et après les inspections. Ce refus constitue une violation expresse du paragraphe 7 du dispositif de la résolution 1441 (2002).

Saddam Hussein et son régime ne tentent pas seulement de dissimuler des armes; ils tentent également de cacher des personnes. Vous connaissez les faits de base. L'Iraq n'a pas respecté ses obligations en vertu desquelles il devait permettre d'accéder [immédiatement, sans entrave, inconditionnellement et sans restriction] « à tous les fonctionnaires et autres personnes » comme l'exige la résolution 1441 (2002).

Ce régime n'autorise des entretiens avec les inspecteurs qu'en présence d'un fonctionnaire iraquien – une espèce « d'assistant ». L'organisation iraquienne officielle chargée de faciliter les inspections a annoncé publiquement et de façon inquiétante que « personne n'est prêt » à quitter l'Iraq pour être interrogé.

Le Vice-Président iraquien, M. Ramadan, a accusé les inspecteurs de faire de l'espionnage – une menace voilée laissant entendre que toute personne qui coopérerait avec les inspecteurs de l'ONU se rendrait coupable d'un acte de trahison.

L'Iraq n'a pas, comme la résolution 1441 (2002) l'y oblige, fourni une liste complète des chercheurs associés à ses programmes d'armes de destruction massive. La liste de l'Iraq était obsolète et ne comprenait que 500 noms environ, alors que la Commission spéciale des Nations Unies avait établi une liste d'environ 3 500 noms.

Laissez-moi de vous dire ce que nous ont dit un certain nombre de sources humaines.

Saddam Hussein a participé directement à l'initiative visant à empêcher les entretiens. Au début du mois de décembre, Saddam Hussein a fait avertir tous les chercheurs iraqiens des graves conséquences

auxquelles eux et leurs familles s'exposeraient s'ils révélaient des informations sensibles aux inspecteurs. Les chercheurs ont dû signer des documents dans lesquels ils reconnaissaient que le fait de divulguer des informations était passible de la peine de mort.

Saddam Hussein a également dit qu'il faudrait informer les chercheurs de ne pas accepter de sortir d'Iraq. Toute personne qui accepterait un entretien hors de l'Iraq serait considérée comme un espion. C'est là une violation de la résolution 1441 (2002).

À la mi-novembre, juste avant le retour des inspecteurs, des experts iraqiens ont reçu l'ordre de se rendre au siège de l'organisation spéciale de sécurité pour recevoir une formation au contre-renseignement. Cette formation a porté sur les méthodes d'évasion, les techniques de résistance aux interrogations et les façons de tromper les inspecteurs.

Il ne s'agit pas là de simples affirmations mais de faits corroborés par de nombreuses sources – dont certaines sont les services de renseignements d'autres pays. À la mi-décembre, par exemple, les spécialistes en armements d'une installation ont été remplacés par des agents des services de renseignements iraqiens qui devaient tromper les inspecteurs sur le travail qui s'y faisait.

Sur des ordres de Saddam Hussein, des fonctionnaires iraqiens ont émis un faux certificat de décès pour un chercheur qu'on a envoyé se cacher.

À la mi-janvier, les experts d'une installation liée au programme d'armes de destruction massive ont reçu l'ordre de rester chez eux et de ne pas se rendre au travail afin d'éviter les inspecteurs. Les employés d'autres installations militaires iraqiennes qui ne se livraient pas à des projets d'armement illicites devaient remplacer les employés qui avaient été renvoyés dans leurs foyers.

Une douzaine d'experts ont été assignés à résidence – non pas chez eux, mais en groupe dans l'une des « résidences » de Saddam Hussein.

Et ça continue.

Comme les exemples que je viens de montrer l'indiquent, les renseignements que nous avons réunis révèlent un effort actif et systématique de la part du régime iraqien pour empêcher les inspecteurs d'avoir accès à du matériel et à des personnes clés, ce qui est en violation directe de la résolution 1441 (2002).

Il n'y a pas là un simple schéma de réticence à coopérer. Il ne s'agit pas non plus d'un manque de coopération. Nous assistons à une campagne délibérée visant à empêcher un véritable travail d'inspection.

Le paragraphe 4 du dispositif de la résolution 1441 (2002), sur lequel nous avons passé tellement de temps à l'automne dernier, indique clairement que « de fausses informations ou des omissions dans les déclarations » et « le fait à tout moment de ne pas se conformer à la présente résolution et de ne pas coopérer pleinement dans sa mise en oeuvre constitueront » – et les faits sont éloquentes – « une nouvelle violation patente des obligations de l'Iraq ». Nous avons rédigé ce paragraphe de cette façon afin de soumettre l'Iraq à un premier examen : l'Iraq ferait-il une déclaration honnête, et ferait-il montre dès le départ de sa volonté de coopérer avec les inspecteurs? Nous avons conçu ce paragraphe comme un premier examen. L'Iraq a échoué.

Au titre de ce paragraphe du dispositif, il me semble que l'Iraq est de nouveau en violation patente de ses obligations. Je crois que cette conclusion est indéniable et irréfutable. L'Iraq s'expose désormais aux conséquences graves prévues par la résolution 1441 (2002).

Cet organe lui-même risque de devenir inutile s'il permet à l'Iraq de continuer à défier sa volonté sans réagir efficacement et immédiatement.

La question qui se pose à nous n'est pas de savoir combien de temps nous sommes prêts à laisser les inspecteurs être frustrés par les manoeuvres d'obstruction de l'Iraq, mais combien de temps nous allons tolérer le non-respect de l'Iraq, avant de dire, en notre qualité de Conseil de l'ONU : « Ca suffit. »

La gravité de la situation n'a d'égale que la gravité de la menace que les armes de destruction massive de l'Iraq posent au monde.

Permettez-moi maintenant de parler de ces programmes d'armes meurtrières et d'expliquer pourquoi ils constituent actuellement de véritables dangers pour la région et pour le monde.

Tout d'abord, les armes biologiques. Nous avons souvent parlé ici des armes biologiques. Je voudrais, pour faire une présentation et un rappel historique, évoquer rapidement trois points.

Premièrement, vous vous souviendrez qu'il a fallu quatre années longues et frustrantes à la Commission spéciale des Nations Unies pour faire admettre – du bout des lèvres – à l'Iraq qu'il possédait des armes biologiques.

Deuxièmement, quand l'Iraq a enfin reconnu qu'il avait ces armes en 1995, les quantités étaient très importantes. Il a suffi de moins d'une cuillère à café de spores du charbon placées dans une enveloppe pour que le Sénat des États-Unis cesse de fonctionner à l'automne 2001. Plusieurs centaines de personnes ont dû subir des traitements médicaux d'urgence et deux postiers ont été tués. Et il a suffi pour tout cela de la petite quantité que j'ai citée, placée dans une enveloppe.

L'Iraq a déclaré posséder 8 500 litres de spores du charbon, mais la Commission spéciale des Nations Unies estime que Saddam Hussein pourrait en avoir produit 25 000 litres. Concentrée sous forme de poudre, cette quantité suffirait à remplir des dizaines et des dizaines de milliers de cuillères à café – et Saddam Hussein n'a même pas rendu compte, d'une manière qui soit vérifiable, d'une seule cuillère à café de ce produit mortel.

J'en viens à mon troisième point, le plus important. Les Iraquiens n'ont jamais rendu compte de tous les agents biologiques qu'ils ont reconnu avoir eus en leur possession, ce que nous savons. Ils n'ont jamais rendu compte de toutes les matières organiques utilisées pour les fabriquer. Ils n'ont pas rendu compte des nombreuses armes équipées de ces agents, comme par exemples les bombes R-400.

Il s'agit là de preuves, non pas de conjectures. C'est vrai. Des documents l'attestent. M. Blix a dit au Conseil que l'Iraq a fourni peu de preuves relatives à la production de spores du charbon, et aucune preuve convaincante que ces spores ont été détruites. Vous ne serez donc pas choqués d'apprendre que depuis que Saddam Hussein a expulsé les derniers inspecteurs en 1998, nous avons accumulé quantité de renseignements indiquant que l'Iraq continue de fabriquer ces armes.

Un des aspects les plus inquiétants qui ressort de tous les renseignements que nous avons sur les armes biologiques de l'Iraq est l'existence d'installations mobiles de production utilisées pour fabriquer des agents biologiques. Permettez-moi de vous montrer ces renseignements et de partager avec vous ce que nous avons appris de témoins oculaires.

Nous avons des descriptions directes d'usines d'armes biologiques sur roues et sur rails. Les camions et wagons sont facilement déplacés et visent à éviter la détection par des inspecteurs. En quelques mois, ils peuvent produire une quantité de poison biologique équivalente à la quantité totale que l'Iraq a affirmé avoir produite au cours des années précédant la guerre du Golfe.

Même si le programme de production mobile de l'Iraq a commencé au milieu des années 90, les inspecteurs des Nations Unies n'avaient alors qu'une vague idée de ce type de programmes. La confirmation est venue plus tard, en l'an 2000. La source était un témoin oculaire – un ingénieur chimiste iraquien qui supervisait l'une de ces installations. Il était présent lors de la production d'agents biologiques et se trouvait sur le site lorsqu'un accident a eu lieu en 1998. Douze techniciens ont été tués du fait de leur exposition à des agents biologiques.

Il a signalé que lorsque la Commission spéciale (UNSCOM) se trouvait dans le pays en train d'inspecter, la production d'armes biologiques commençait toujours le jeudi à minuit car l'Iraq pensait que la Commission spéciale ne procéderait pas à des inspections durant le jour sacré des Musulmans – à partir de jeudi minuit et toute la journée de vendredi. Il ajoutait que cela était important car les unités ne pouvaient pas s'arrêter au milieu du processus de production qui devait être achevé le vendredi soir, avant l'arrivée des inspecteurs. Ce transfuge se cache actuellement dans un autre pays, sachant fort bien que Saddam Hussein le tuera s'il le trouve.

Son compte rendu de témoin oculaire sur ces installations mobiles de production a été corroboré par d'autres sources. Une deuxième source, un ingénieur civil iraquien en mesure de connaître les détails des programmes, a confirmé l'existence d'installations mobiles sur des remorques. Une troisième source bien informée a signalé durant l'été 2002 que l'Iraq avait fabriqué des systèmes de production mobiles montés sur des remorques et des wagons. Enfin, une quatrième source, un commandant iraquien transfuge, a confirmé que l'Iraq possède des laboratoires de recherche biologique mobiles en plus des installations de production déjà mentionnées.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Nous avons présenté ce que d'autres sources ont indiqué sur ces installations mobiles. Là, vous pouvez

voir des usines montées sur camion et sur wagon. Les descriptions que nos sources nous ont fournies sur les caractéristiques techniques requises par ces installations sont extrêmement détaillées et précises.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Comme le montrent ces dessins basés sur leurs descriptions, nous savons à quoi ressemblent les fermenteurs, les réservoirs, les pompes, les compresseurs et d'autres pièces. Nous savons comment ils peuvent être assemblés. Nous savons comment ils fonctionnent et nous avons beaucoup d'informations sur les plates-formes sur lesquelles ils sont montés. Comme le montre ce diagramme, ces usines peuvent être camouflées facilement – soit en déplaçant des camions et des wagons d'apparence ordinaire le long des milliers de kilomètres des autoroutes et voies ferrées irakiennes, soit en les gardant dans un garage ou un entrepôt, ou n'importe où ailleurs dans le vaste réseau irakien de tunnels et bunkers souterrains.

Nous savons que l'Iraq possède au moins sept de ces usines d'agents biologiques mobiles. Celles montées sur camion se composent d'au moins deux ou trois camions chacune. Cela montre que les installations de production mobiles sont très réduites – réparties sur peut-être 18 camions dont nous avons connaissance. Il peut y en avoir davantage, mais c'est peut-être de 18 que nous avons connaissance. Imaginez seulement la tâche d'essayer de trouver 18 camions parmi les milliers de camions qui traversent les routes irakiennes chaque jour.

Les inspecteurs ont eu besoin de quatre ans pour se rendre compte que l'Iraq fabrique des agents biologiques. Combien de temps faudrait-il aux inspecteurs pour trouver l'un de ces 18 camions à moins que l'Iraq ne fournisse, comme il est supposé le faire, des informations sur ce genre de capacités?

Ce sont des installations très avancées. Ainsi, elles peuvent produire de l'anthrax et de la toxine botulique. En fait, elles peuvent produire suffisamment d'agents biologiques secs en un seul mois pour tuer des milliers de personnes. Un agent sec de ce type est la forme la plus mortelle pour les êtres humains.

En 1998, les experts des Nations Unies avaient convenu que les Irakiens avaient mis parfaitement au point les techniques de séchage pour leurs programmes d'armes biologiques. Aujourd'hui, l'Iraq a intégré cette

expertise de séchage dans ces installations de production mobiles.

Nous savons, d'après ce que l'Iraq a déjà reconnu, qu'il a réussi à transformer en arme non seulement l'anthrax, mais également d'autres agents biologiques, y compris la toxine botulique, l'aflatoxine et la ricine. Mais les efforts de recherche irakiens ne se sont pas arrêtés là. Saddam Hussein a fait mener des recherches sur des douzaines d'agents biologiques causant des maladies telles que la gangrène, la peste, le typhus, le tétanos, le choléra, le camelpox (variole du chameau) et la fièvre hémorragique. Et il a également la capacité de développer la variole.

Le régime irakien a également mis au point des moyens de disperser des agents biologiques mortels – à grande échelle et sans discrimination. Dans les systèmes d'approvisionnement en eau. Dans l'air. Par exemple, l'Iraq avait un programme permettant de modifier les réservoirs de kérosène aériens pour les avions à réaction Mirage. Cette vidéo d'un vol d'essai irakien, obtenue par la Commission spéciale il y a quelques années, montre un avion irakien F-1 Mirage. Notez la pulvérisation venant du dessous du Mirage. Ce sont 2000 litres d'anthrax simulé que l'appareil pulvérise.

Une vidéo est projetée à l'écran.

En 1995, un officier irakien, Mujahid Saleh Abdul Latif, a déclaré aux inspecteurs que l'Iraq envisageait de faire monter des réservoirs de pulvérisation sur un MIG-21 converti en véhicule aérien sans équipage. Ce type de véhicule chargé de réservoirs de pulvérisation constitue une méthode idéale pour lancer une attaque terroriste en utilisant des armes biologiques. L'Iraq a admis avoir produit quatre de ces réservoirs, mais à ce jour il n'a fourni aucune preuve crédible qu'ils aient été détruits – preuves exigées par la communauté internationale.

Il ne peut y avoir de doute que Saddam Hussein possède des armes biologiques et la capacité d'en produire plus rapidement. Beaucoup plus. Et il a la capacité de propager ces poisons et maladies meurtriers de façon à causer des morts et des destructions à grande échelle.

Si les armes biologiques semblent trop terribles à envisager, les armes chimiques sont tout aussi terrifiantes. La COCOVINU en a déjà beaucoup parlé et nous serions avisés de lire le rapport de 1999 de

l'UNSCOM sur la question. Je voudrais parler de trois points clefs que nous devons tous garder à l'esprit.

Premièrement, Saddam Hussein a utilisé ces armes horribles contre un autre pays et contre son propre peuple. En fait, dans l'histoire de la guerre chimique, aucune pays n'a autant d'expérience des armes chimiques sur le terrain depuis la première Guerre mondiale que l'Iraq de Saddam Hussein.

Deuxièmement, comme pour les armes biologiques, Saddam Hussein n'a jamais fait état des grandes quantités d'armes chimiques : 550 obus d'artillerie avec du gaz moutarde, 30 000 munitions vides et suffisamment de précurseurs pour porter son stock jusqu'à 500 tonnes d'agents chimiques. Si nous considérons une seule catégorie d'armes manquantes – 6 500 bombes de la guerre Iran-Iraq –, la COCOVINU indique que la quantité d'agents chimiques contenue dans celles-ci serait d'environ 1 000 tonnes. Ces quantités d'armes chimiques ne sont pas comptabilisées. M. Blix a dit fort à propos que « le gaz moutarde n'est pas de la confiture. Vous êtes supposés savoir ce que vous avez fait avec. » Nous pensons que Saddam Hussein sait ce qu'il en a fait et il n'est pas en règle avec la communauté internationale. Nous avons des preuves que ces armes ont existé. Ce que nous n'avons pas, ce sont des preuves de la part de l'Iraq qu'elles ont été détruites ou des indications sur le lieu où elles se trouvent. C'est ce que nous continuons d'attendre.

Le troisième point est que le bilan de l'Iraq sur les armes chimiques est plein de mensonges. Il a fallu des années pour que l'Iraq admette finalement qu'il avait produit quatre tonnes de l'agent mortel VX, dont une seule goutte sur la peau peut tuer en l'espace de quelques minutes. Quatre tonnes. L'aveu n'est venu qu'après que les inspecteurs eurent obtenu des documents à la suite de la fuite de Hussain Kamal, le gendre de Saddam Hussein aujourd'hui disparu. La Commission spéciale a également obtenu des preuves que l'Iraq avait produit du VX et l'avait mis dans des armes. Mais à ce jour, l'Iraq nie avoir jamais transformé le VX en arme. Et le 27 janvier, la COCOVINU a déclaré au Conseil qu'elle avait des informations qui contredisent ce que l'Iraq a dit sur son programme VX.

Nous savons que l'Iraq a intégré de grandes parties de son infrastructure d'armes chimiques illicites dans son industrie civile licite. D'apparence, y compris

pour des experts, l'infrastructure ressemble à une entreprise ordinaire du secteur civil. Les productions illicite et légale peuvent se poursuivre en même temps. Cette infrastructure à double usage peut passer de sa fonction clandestine à un rôle commercial, et vice-versa. Il serait improbable que ces inspections – comme toute inspection de ces installations – puissent mettre à jour quelque chose d'interdit, surtout si des inspections sont annoncées. On peut l'appeler de l'astuce ou le génie du mal, mais les Iraquiens ont délibérément conçu leurs programmes d'armes chimiques pour être inspectés. C'est une infrastructure avec alibi intégré.

Sous couvert d'infrastructure à double usage, l'Iraq a entrepris de reconstituer des installations associées de près à son programme passé de développement et de production d'armes chimiques. Par exemple, l'Iraq a remis sur pied des pans essentiels de l'entreprise publique Tareq. Tareq possède des sites qui ont été spécialement conçus aux fins du programme iraquien d'armement chimique et emploie des acteurs clés des programmes antérieurs.

Voilà pour ce qui est des activités de Saddam Hussein dans le domaine de la production d'armements chimiques. Qu'en est-il des vecteurs? Je vais maintenant montrer une petite partie du complexe chimique Al-Musayyib, que l'Iraq utilise depuis au moins trois ans pour acheminer des armes chimiques sur le terrain.

Une diapositive est projetée à l'écran.

En mai 2002, nos satellites ont photographié une activité inhabituelle, comme le montre la photo. Nous pouvons voir que les véhicules de transport sont une fois encore présents à ce point de transbordement et nous pouvons voir qu'ils sont accompagnés d'un véhicule de décontamination, qui est lié aux activités d'armements biologiques ou chimiques. Cette photo est d'autant plus importante qu'une source humaine a corroboré qu'un déplacement d'armes chimiques a eu lieu sur ce site à ce moment-là. Ce n'est pas seulement la photographie ni l'interprétation d'une personne observant ce cliché mais à la fois la photographie et les connaissances d'un individu qui constituent l'argument.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Ce cliché du site, qui a été pris deux mois plus tôt, en juillet, montre, non seulement l'ancien site – qui

apparaît en haut au centre où est indiqué « bulldozer ». Il montre également que cet ancien site et tous les autres qui l'entourent ont été détruits au bulldozer et que le terrain a été nivelé. La couche arable a été enlevée. Les Iraquiens ont littéralement enlevé des quantités énormes de la croûte terrestre qui couvrait ce site afin de dissimuler les preuves chimiques d'une activité d'armement chimique, enfouies là depuis des années.

En vue d'appuyer ses programmes biologiques et chimiques aux fins mortelles, l'Iraq se procure les articles dont il a besoin aux quatre coins du monde, au moyen d'un vaste réseau clandestin. Ce que nous savons provient essentiellement de communications interceptées et de sources humaines qui sont à même de connaître les faits. Les achats que l'Iraq s'efforce de conclure concernent : l'équipement qui est susceptible de servir au filtrage et à la séparation des micro-organismes et des toxines utilisés dans les armes biologiques; l'équipement qui est susceptible d'être utilisé pour concentrer l'agent; les milieux de culture qui sont susceptibles de servir à la production des spores du charbon et des toxines botuliniques; l'équipement de stérilisation qui est destiné aux laboratoires; des réacteurs à revêtement vitrifié ou émaillé et les pompes spéciales qui peuvent supporter les agents corrosifs des armements chimiques et leurs précurseurs; d'importantes quantités de chlorure de thionyle, précurseur d'agents neurotoxiques et vésicants; et d'autres produits chimiques, tels que le sulfure de sodium, qui est un important précurseur du gaz moutarde.

Bien évidemment, l'Iraq soutiendra que ces articles peuvent également servir à des fins légitimes. Mais si tel est le cas, pourquoi devons-nous apprendre leur existence en interceptant des communications et en risquant la vie des agents? Compte tenu des antécédents bien connus de l'Iraq en matière d'armements biologiques et chimiques, pourquoi chacun d'entre nous devrait accorder à l'Iraq le bénéfice du doute? Pour ma part, je ne le fais pas et, à mon avis, vous non plus ne le ferez pas après avoir entendu la conversation suivante, qui a été interceptée.

Voilà seulement quelques semaines, nous avons intercepté un échange entre deux chefs du 2e corps de la garde républicaine iraquienne. L'un des chefs est en train de donner des instructions au second. Vous allez entendre que le premier veut s'assurer que le second l'entend clairement, au point qu'il répète ses paroles

pour permettre à son interlocuteur de les noter par écrit et de les comprendre parfaitement. Écoutez :

Un enregistrement audio, en arabe, est diffusé dans la salle du Conseil. La traduction en anglais fournie par la délégation américaine est projetée à l'écran, dans la salle du Conseil.

A – Allô –

B – Allô –

A – Allô –

B – Que puis-je pour vous?

A – Qui est-ce?

B – Capitaine Ibrahim.

A – Capitaine Ibrahim, comment allez-vous?

B – Dieu vous bénisse.

A – Comment va votre santé?

B – Que Dieu vous protège.

A – Comment allez-vous?

B – Bien, Dieu soit loué.

A – Capitaine Ibrahim.

B – Oui.

A – Écrivez ce que je vais vous dire.

B – Très bien.

[pause]

A – Allô?

B – Allô? Je vous écoute.

A – Allô, Ibrahim?

B – Oui.

A – Capitaine Ibrahim?

B – Je vous entends.

A – Enlever –

B – Enlever –

A – L'expression –

B – L'expression –

A – Agents neurotoxiques –

B – Agents neurotoxiques –

A – À chaque fois qu'elle apparaît –

B – À chaque fois qu'elle apparaît –

A – Dans les instructions sans fil –

B – Dans les instructions –

A – Sans fil –

B – Sans fil –

A – Ok.

B – [Vous pouvez considérer que] c'est fait.

M. Powell (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Penchons-nous sur quelques éléments de cette conversation. Deux officiers en train de communiquer par radio veulent faire en sorte qu'il n'y ait aucun malentendu : « Enlever. » – « Enlever. » – « L'expression. » – « L'expression, c'est noté. » – « Agents neurotoxiques. » – « Agents neurotoxiques. » – « À chaque fois qu'elle apparaît. » – « À chaque fois qu'elle apparaît, c'est noté. » – « Dans les instructions sans fil. » – « Dans les instructions sans fil, c'est noté. ».

Pourquoi l'officier supérieur répète-t-il tout de cette manière? Pourquoi insiste-t-il autant pour être sûr que tout est bien compris, et pourquoi insiste-t-il sur les instructions sans fil? Parce qu'il craint que quelqu'un ne soit en train d'écouter. Effectivement, quelqu'un écoutait. « Agents neurotoxiques – arrêter d'en parler. Ils nous écoutent. Ne donnez aucun indice prouvant que nous possédons ces terribles agents. » Mais nous savons qu'ils les ont, et ce type de conversation le confirme.

D'après nos estimations, l'Iraq détient actuellement au bas mot un stock de 100 à 500 tonnes d'agent d'armes chimiques. Cette quantité suffit à remplir 16 000 roquettes de champ de bataille. Même la quantité la moins élevée, 100 tonnes, permettrait à Saddam Hussein de provoquer des pertes massives sur un territoire de plus de 150 km² – ce qui représente près de cinq fois la superficie de Manhattan.

Je voudrais maintenant revenir sur les ogives chimiques de 122 mm que les inspecteurs de l'ONU ont récemment découvertes. Il est tout à fait possible que, comme on l'a fait remarquer, cette découverte ne soit que la « partie visible de l'iceberg ». Mes amis, la

question dont nous sommes saisis est : quand verrons-nous le reste de cet iceberg?

Saddam Hussein détient des armes chimiques. Saddam Hussein a utilisé de telles armes. Et Saddam Hussein n'a aucun scrupule à les utiliser à nouveau – à l'encontre de ses voisins et de son propre peuple. Nous disposons de sources qui nous affirment qu'il a récemment autorisé ses chefs militaires à y avoir recours. Or il ne donnerait pas de tels ordres s'il ne possédait pas les armes et n'avait pas l'intention d'en faire usage.

Nous disposons également de sources nous indiquant que, depuis les années 80, le régime de Saddam mène des expériences sur les êtres humains afin de perfectionner ses armes biologiques ou chimiques. Selon l'une de ces sources, 1 600 condamnés à mort ont été transférés en 1995 dans une unité spéciale pour être soumis à de telles expériences. Un témoin a vu des prisonniers ligotés à un lit qui faisaient l'objet d'expériences, le sang coulant de leur bouche, et il a assisté à des autopsies destinées à constater les effets sur les prisonniers. La cruauté de Saddam Hussein est sans limite.

J'en viens maintenant aux armes nucléaires. Nous ne disposons d'aucun indice attestant que Saddam Hussein a abandonné son programme d'armements nucléaires. Au contraire, nous possédons, pour une période qui couvre plus de 10 ans, des preuves montrant sa détermination à se doter d'armements nucléaires. Afin de saisir pleinement le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, il convient de se rappeler que, en 1991, les inspecteurs avaient pour la première fois fouillé les principales installations irakiennes d'armements nucléaires et qu'ils n'avaient rien trouvé qui permette de conclure que l'Iraq menait un programme d'armements nucléaires. Cependant, sur la base des informations communiqués par un transfuge, en mai 1991, le mensonge de Saddam Hussein est apparu au grand jour.

En réalité, Saddam Hussein a entrepris un vaste programme clandestin d'armements nucléaires portant sur différentes techniques d'enrichissement de l'uranium, y compris la séparation isotopique électromagnétique, la centrifugation gazeuse et la transporisation. Selon nos estimations, ce programme illicite a coûté plusieurs milliards de dollars aux Irakiens. Pourtant, l'Iraq continue d'affirmer à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

qu'il n'a aucun programme d'armements nucléaires. Si rien n'avait été fait pour retenir Saddam Hussein, l'Iraq aurait été en mesure de fabriquer une bombe nucléaire en 1993, soit plusieurs années avant la date que les estimations les plus pessimistes annonçaient avant la guerre. En 1995, grâce à un autre transfuge, nous avons découvert que, après avoir envahi le Koweït, Saddam Hussein avait lancé un programme d'urgence visant à fabriquer une arme nucléaire rudimentaire en violation des obligations imposées par l'ONU à l'Iraq.

Saddam Hussein possède déjà deux des trois principaux composants nécessaires à la fabrication d'une bombe nucléaire. Il dispose d'un groupe de scientifiques spécialistes du nucléaire dotés des compétences nécessaires et il possède les plans d'une bombe. Depuis 1998, ses efforts visant à reconstituer son programme nucléaire portent essentiellement sur l'acquisition du troisième et dernier élément : une quantité suffisante de matière fissile pour obtenir une explosion nucléaire. Pour pouvoir fabriquer la matière fissile, il a besoin de se doter des capacités nécessaires pour enrichir l'uranium.

Saddam Hussein est résolu à mettre la main sur une bombe nucléaire. Il est si déterminé que, à plusieurs reprises, il a essayé d'acquérir en secret des tubes en aluminium à hauts paramètres techniques auprès de 11 pays différents, et ce même après la reprise des inspections.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Pratiquement tout le monde a désormais entendu parler de ces tubes d'aluminium et nous savons tous que les opinions diffèrent les concernant. Il n'y a pas d'unanimité quant à leur utilisation. La plupart des experts américains considèrent qu'ils sont supposés servir de rotors dans les centrifugeuses utilisées pour enrichir l'uranium. D'autres experts, et les Iraquiens eux-mêmes, affirment qu'ils servent en fait à fabriquer des éléments de roquettes pour une arme classique, le lance-roquettes multiples. Ce qui ne fait l'objet d'aucune controverse concernant ces tubes est d'abord que tous les experts qui les ont analysés affirment que l'on peut les adapter pour la centrifugation. Deuxièmement, l'Iraq n'avait absolument pas à acheter de tels tubes pour aucun usage. Leur achat est interdit à l'Iraq.

Je ne suis pas expert en matière de tubes centrifuges, mais avec l'expérience militaire que je possède, je peux néanmoins vous dire certaines choses.

Tout d'abord, je trouve un peu bizarre que ces tubes soient fabriqués de sorte à avoir un seuil de tolérance qui dépasse largement les exigences en vigueur aux États-Unis pour des roquettes comparables. Peut-être l'Iraq applique-t-il des normes plus élevées que les nôtres s'agissant de leurs armes classiques, mais j'en doute. Deuxièmement, nous avons examiné les tubes provenant de différents lots qui ont été saisis clandestinement avant d'atteindre Bagdad. Ceci nous a permis de constater que les spécifications sont de plus en plus exigeantes et que, y compris dans le dernier lot saisi, les tubes avaient été recouverts d'un revêtement anodisé sur des surfaces intérieures et extérieures extrêmement lisses. Pourquoi les Iraquiens continueraient-ils à avoir des spécifications de plus en plus strictes, pourquoi se donner tant de mal pour quelque chose, s'il s'agit vraiment d'une roquette, qui se transforme en éclats d'obus après avoir explosé?

Les tubes d'aluminium à haute tolérance ne sont qu'un élément parmi d'autres. Nous disposons également d'informations en provenance de multiples sources indiquant que l'Iraq cherche à acquérir des aimants et des équilibres à grande vitesse. Ce sont là deux composantes qui peuvent être utilisées pour des programmes d'enrichissement de l'uranium par centrifugation gazeuse. En 1999 et en 2000, des représentants de l'Iraq ont mené des négociations avec des entreprises de Roumanie, d'Inde, de Russie et de Slovénie en vue d'acheter une usine de production d'aimants. L'Iraq voulait que l'usine produise des aimants pesant de 20 à 30 grammes, soit le même poids que les aimants utilisés dans son programme de centrifugation gazeuse avant la guerre du Golfe. Cet incident, ajouté à celui concernant les tubes, est un indice supplémentaire des tentatives faites par l'Iraq pour reconstituer son programme d'armement nucléaire. Les communications interceptées entre le milieu de 2000 et l'été dernier montrent que des sociétés écran iraqiennes ont tenté d'acheter des machines pouvant servir à l'équilibrage des rotors de centrifugeuses à gaz. L'une de ces sociétés a également participé, en 2001, à une tentative avortée d'introduire clandestinement des tubes d'aluminium en Iraq.

L'on continuera de débattre de cette question, toutefois il n'y a pas l'ombre d'un doute dans mon esprit. Ces tentatives d'achats illicites montrent que Saddam Hussein est tout à fait déterminé à mettre en place l'élément clef qui manque encore à son programme d'armement nucléaire, à savoir la capacité

de produire des matières fissiles. Il s'est également attaché à tenter de maintenir les autres composantes clefs de son programme nucléaire, en particulier son équipe de scientifiques les plus performants.

Il est significatif qu'au cours des 18 derniers mois, Saddam Hussein s'est personnellement de plus en plus intéressé aux chercheurs nucléaires iraqiens les plus éminents, une élite que la presse contrôlée par le gouvernement appelle ouvertement ses « moujahidin nucléaires ». Il les exhorte régulièrement à poursuivre leurs efforts et les en félicite très régulièrement. Des efforts entrepris à quelle fin? Voilà bien longtemps en effet que le Conseil de sécurité, ce Conseil même, a exigé de l'Iraq qu'il cesse toute activité nucléaire de quelque type que ce soit.

Je voudrais maintenant vous parler des systèmes de vecteurs d'armes de destruction massive que l'Iraq est en train de mettre au point, et notamment les missiles balistiques et les engins aériens sans pilote.

Tout d'abord, s'agissant des missiles, vous vous rappelez tous qu'avant la guerre du Golfe, l'objectif de Saddam Hussein était de disposer de missiles ayant une portée non pas de quelques centaines mais de plusieurs milliers de kilomètres. Il voulait pouvoir frapper non seulement ses voisins, mais aussi des nations situées bien au-delà de ses frontières. Bien que les inspecteurs aient détruit la plupart des missiles balistiques interdits, de multiples rapports d'information obtenus ces dernières années de sources situées en Iraq indiquent que Saddam Hussein conserve un arsenal caché allant jusqu'à quelques douzaines de missiles balistiques de type SCUD. Il s'agit de missiles ayant une portée de 650 à 900 kilomètres. Nous savons grâce à des renseignements et de l'aveu même de l'Iraq que les missiles balistiques iraqiens soi-disant « permis », les Al-Samoud 2 et les Al-Fatah, violent la limite de portée de 150 kilomètres établie par le Conseil de sécurité dans la résolution 687 (1991). Il s'agit de systèmes interdits.

La COCOVINU a également signalé que l'Iraq a importé illégalement 380 moteurs de roquettes de type SA-2. Ces moteurs sont vraisemblablement destinés aux missiles Al-Samoud 2. Leur importation était illégale à trois égards : la résolution 687 (1991) a interdit l'envoi de toute cargaison de matériel militaire vers l'Iraq; la Commission spéciale constituée en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (UNSCOM) a interdit de manière spécifique

l'utilisation de ces moteurs pour les missiles sol-sol; et, en dernier lieu, ainsi que nous venons de le voir, ils sont destinés à un système qui dépasse la portée maximale de 150 kilomètres. Pire encore, certains de ces moteurs ont été achetés en décembre dernier, après que le Conseil eut adopté la résolution 1441 (2002).

Une diapositive est projetée à l'écran.

Ce que je veux que vous sachiez aujourd'hui, c'est que l'Iraq dispose de programmes destinés à produire des missiles balistiques ayant une portée supérieure à 1 000 kilomètres. L'un de ces programmes vise à produire un missile à combustible liquide qui aurait une portée supérieure à 1 200 kilomètres et vous voyez sur cette carte, aussi bien que moi, qui serait menacé par ces missiles.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Dans le cadre de cet effort – et élément de preuve supplémentaire – l'Iraq a construit un banc d'essai de moteurs plus grand que tous ceux dont il disposait à ce jour. Vous remarquerez l'énorme différence de taille entre le banc d'essai sur la diapositive de gauche – l'ancien – et le nouveau banc d'essai montré sur la diapositive de droite. Vous noterez la grande taille de la bouche d'échappement; c'est de cette bouche que s'échappent les flammes du moteur. La bouche d'échappement du banc d'essai de droite est cinq fois plus longue que celle du banc d'essai de gauche. Ce dernier était utilisé pour les missiles de courte portée. Le banc d'essai de droite est lui clairement destiné à l'utilisation de missiles de longue portée pouvant parcourir 1 200 kilomètres. Ce cliché a été pris en avril 2002. Depuis, le banc d'essai a été achevé et il a été recouvert d'un toit de sorte qu'il soit plus difficile aux satellites de distinguer ce qui se passe dessous.

Les intentions de Saddam Hussein n'ont jamais changé. Il ne met pas au point ces missiles pour se défendre. Il s'agit de missiles que l'Iraq entend détenir pour asseoir sa puissance, pour faire peser une menace et pour disposer de vecteurs d'ogives chimiques, biologiques, voire nucléaires si nous le laissons faire.

Une diapositive est projetée à l'écran.

En ce qui concerne maintenant les engins aériens sans pilote. L'Iraq, depuis plus de 10 ans, s'efforce de développer toute une série d'engins de ce type. Le cliché projeté n'est qu'un exemple de la forme que ces engins peuvent prendre. Dans le cadre de cet effort, plusieurs tentatives ont été menées dans le but de

modifier les appareils MIG-21 et, avec plus de succès, un avion dénommé L-29 afin qu'ils puissent voler sans pilote. Toutefois, l'Iraq se concentre désormais non pas sur ces appareils, mais sur la mise au point et sur l'essai d'engins aériens sans pilote de plus petite taille, comme celui que vous voyez.

Les drones sont bien adaptés à la dissémination d'armes chimiques et biologiques. Il existe une abondance de renseignements montrant que l'Iraq a consacré de nombreux efforts à l'élaboration et à l'essai de dispositifs d'épandage qui peuvent être adaptés sur les drones. Saddam Hussein nous a donné bien peu d'informations sur ces engins aériens sans pilote et il ne nous a pas dit la vérité. L'un de ses mensonges est démontré clairement et de manière irréfutable par les renseignements que nous avons obtenus le 27 juin dernier.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Selon la déclaration de l'Iraq en date du 7 décembre, ces drones ont une portée limitée à 80 kilomètres. Or, nous avons détecté l'un des derniers modèles de drones construits par l'Iraq en train de réaliser un vol d'essai, au cours duquel il a parcouru, sans interruption et en pilotage automatique, 500 kilomètres selon la trajectoire en forme d'ellipse décrite ici. Non seulement ce vol d'essai dépasse largement la limite des 150 kilomètres autorisée par les Nations Unies, mais en outre il ne figure pas dans la déclaration de l'Iraq du 7 décembre. Ce drone a effectué des cercles répétés de sorte que sa limite de 80 kilomètres s'est en fait avérée 500 kilomètres, parcourus sans ravitaillement et en pilotage automatique, en contravention de toutes les obligations iraqiennes au titre de la résolution 1441 (2002).

Les liens établis au cours des 10 dernières années par l'Iraq entre le programme d'engins aériens sans pilote et les agents chimiques et biologiques de guerre sont une source de grande préoccupation pour nous. L'Iraq pourrait utiliser ces drones de petite taille, dont l'envergure ne dépasse pas quelques mètres, pour disséminer des agents biologiques dans les pays voisins ou pour les acheminer dans d'autres pays, y compris les États-Unis.

Les informations que je vous ai présentées concernant ces armes terribles et concernant le fait que l'Iraq continue d'ignorer les obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité m'amènent à un sujet sur lequel je

veux maintenant m'étendre quelque peu. Il s'agit du terrorisme. Notre préoccupation ne se limite pas simplement à ces armes de destruction massive illégales. Elle porte également sur la manière dont ces armes illégales peuvent être communiquées aux terroristes et aux organisations terroristes, qui n'ont aucun scrupule à utiliser de tels engins contre des innocents partout dans le monde.

Les liens entre l'Iraq et le terrorisme remontent à plusieurs décennies. Bagdad forme des membres du Front de libération de la Palestine aux armes légères et aux explosifs. Saddam se sert du Front de libération arabe pour acheminer des fonds vers les familles des Palestiniens auteurs d'attentats-suicide afin de prolonger l'Intifada. Et ce n'est un secret pour personne que le service de renseignements de Saddam a été impliqué dans des dizaines d'attaques et de tentatives d'assassinat dans les années 90.

Mais ce sur quoi je veux attirer votre attention aujourd'hui, c'est le lien qui pourrait s'avérer encore plus sinistre entre l'Iraq et le réseau terroriste Al-Qaïda – un lien qui associe les organisations terroristes classiques aux méthodes d'assassinat modernes.

L'Iraq abrite aujourd'hui un réseau terroriste meurtrier dirigé par Abu Musab al-Zargawi, acolyte et collaborateur d'Oussama ben Laden et de ses lieutenants d'Al-Qaïda. Zarqawi, un Palestinien né en Jordanie, a fait la guerre d'Afghanistan il y a plus de 10 ans. De retour en Afghanistan en 2000, il a dirigé un camp d'entraînement terroriste. L'une de ses spécialités – et l'une des spécialités de ce camp –, ce sont les substances toxiques. Lorsque notre coalition a expulsé les Taliban, le réseau Zarqawi a aidé à créer un autre centre de formation aux substances toxiques et aux explosifs. Ce camp est situé dans le nord-est de l'Iraq.

Une diapositive est projetée à l'écran.

Vous voyez une photographie de ce camp.

Le réseau enseigne à ses agents exécutants comment produire la ricine et d'autres poisons. Je vous rappelle maintenant comment agit la ricine. Moins d'une pincée de ricine – imaginez une pincée de sel – dans votre nourriture vous met dans un état de choc, suivi d'une insuffisance circulatoire. La mort intervient en moins de 72 heures et il n'y a aucun antidote; il n'y a aucun traitement. C'est mortel.

Ceux qui aident à gérer ce camp sont les lieutenants de Zarqawi, qui opèrent dans les zones

kurdes du nord ne relevant pas du contrôle de Saddam Hussein. Mais Bagdad dispose d'un agent aux niveaux les plus élevés de l'organisation radicale, Ansar al-Islam, qui contrôle cette région de l'Iraq. En 2000, cet agent a donné un refuge sûr à Al-Qaida dans la région. Après que nous avons débarrassé l'Afghanistan d'Al-Qaida, certains de ses membres ont accepté ce sanctuaire. Ils s'y trouvent encore aujourd'hui.

Les activités de Zarqawi ne se limitent pas à cette zone limitée du nord-est de l'Iraq. Il s'est rendu en mai 2002 à Bagdad pour recevoir des soins médicaux, a séjourné deux mois dans la capitale iraquienne où il a recouvré ses forces avant de reprendre le combat. Lors de son séjour, une vingtaine d'extrémistes se sont rassemblés à Bagdad et y ont établi une base d'opérations. Ces affiliés d'Al-Qaida basés à Bagdad coordonnent actuellement la circulation des personnes, des fonds et des approvisionnements vers l'Iraq et à l'intérieur l'Iraq pour l'ensemble de son réseau, et ils opèrent actuellement en toute liberté dans la capitale depuis plus de huit mois.

Les responsables iraqiens démentent ces accusations de leurs liens avec Al-Qaida. Ces démentis ne sont tout simplement pas crédibles. L'an dernier, un associé d'Al-Qaida se vantait de ce que la situation en Iraq était « bonne » – que l'on pouvait rapidement transiter à Bagdad. Nous savons que ces affiliés sont liés à Zarqawi car ils demeurent, aujourd'hui encore, régulièrement en contact avec ses subordonnés directs, notamment les conspirateurs de la cellule des substances toxiques. Ils font plus que d'acheminer des fonds et du matériel : l'an dernier, deux exécutants présumés d'Al-Qaida ont été arrêtés alors qu'ils traversaient la frontière entre l'Iraq et l'Arabie saoudite. Ils étaient liés aux acolytes de la cellule de Bagdad, et l'un d'eux a suivi un entraînement en Afghanistan sur les modes d'utilisation du cyanure.

Depuis son réseau terroriste en Iraq, Zarqawi peut diriger son réseau au Moyen-Orient et au-delà. Nous, aux États-Unis, – nous tous au Département d'État et à l'Agency for International Development – avons perdu un ami très cher avec l'assassinat, commis de sang-froid, de M. Laurence Foley à Amman (Jordanie) en octobre dernier. Un acte ignoble a été commis ce jour-là : l'assassinat d'un être humain dont la seule mission était d'aider le peuple jordanien. Le meurtrier appréhendé affirme que sa cellule a reçu des fonds et des armes de Zarqawi pour commettre ce meurtre. Après l'attaque, un complice de l'assassin a quitté la

Jordanie pour l'Iraq afin d'obtenir des armes et des explosifs et mener de nouvelles opérations.

Les responsables iraqiens déclarent qu'ils ne savent pas où se trouvent Zarqawi ni aucun de ses associés. Là encore, ces protestations ne sont pas crédibles. Nous sommes informés des activités de Zarqawi à Bagdad. Je les ai décrites plus haut. Je voudrais ajouter un autre point. Nous avons demandé à un service de la sécurité ami de prendre contact avec Bagdad, demandant d'extrader Zarqawi et de fournir des informations le concernant et ses associés proches. Ce service a contacté par deux fois les responsables iraqiens, et nous avons communiqué les informations détaillées qui permettraient de facilement trouver Zarqawi. Le réseau est encore à Bagdad. Zarqawi est toujours libre d'aller et de venir.

Comme mes collègues assis autour de la table et les peuples qu'ils représentent en Europe le savent, le terrorisme de Zarqawi n'est pas limité au Moyen-Orient. Zarqawi et son réseau ont comploté des actes terroristes contre plusieurs pays, à savoir la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la Russie. Selon des détenus, Abu Atiya, qui a suivi un entraînement au camp terroriste de Zarqawi en Afghanistan, avait chargé au moins neuf extrémistes nord-africains en 2001 de se rendre en Europe pour mener des attaques aux toxines et aux explosifs. Depuis l'an dernier, des membres de ce réseau ont été appréhendés en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie. D'après notre dernier décompte, 116 agents exécutants ayant des liens avec ce réseau mondial ont été arrêtés.

Une diapositive est projetée sur l'écran.

Le diagramme que vous voyez montre le réseau en Europe. Nous connaissons ce réseau européen et nous connaissons ses liens avec Zarqawi car le détenu qui a fourni les informations sur les cibles visées a donné également les noms de membres du réseau. Trois de ceux qu'il a nommés ont été arrêtés en France en décembre dernier. Dans les appartements des terroristes, les autorités ont trouvé des circuits électriques destinés à des engins explosifs et une liste de produits nécessaires pour fabriquer des toxines.

Le détenu qui a aidé à rassembler toutes ces informations a déclaré que le complot visait également la Grande-Bretagne. D'autres preuves ont une fois encore prouvé qu'il avait raison. Quand les Britanniques ont découvert là-bas une cellule, le mois

dernier, un agent de police britannique a été tué lors de son démantèlement.

Nous savons également que les collègues de Zarqawi ont été actifs dans la Gorge de Pankisi, en Géorgie, et en Tchétchénie, qui est en Russie. Le complot dont ils sont complices ne se limite pas à de simples conversations : les membres du réseau de Zarqawi ont déclaré que leur objectif était de tuer des Russes avec des toxines.

Nous ne sommes pas surpris d'apprendre que l'Iraq abrite Zarqawi et ses subordonnés; cette compréhension des faits s'appuie sur une expérience longue de plusieurs décennies des liens entre l'Iraq et Al-Qaida. Si nous remontons au début et au milieu des années 90, quand ben Laden était basé au Soudan, une source d'Al-Qaida nous affirmait que Saddam et ben Laden étaient parvenus à un accord en vertu duquel Al-Qaida n'apporterait plus aucun soutien aux activités menées contre Bagdad.

Auparavant, les liens d'Al-Qaida étaient forgés par des contacts secrets entre des membres du service de renseignements iraquien de haut niveau et Al-Qaida. Nous savons que les membres des deux organisations se sont rencontrés à plusieurs reprises, et se sont réunis au moins huit fois à des niveaux très élevés depuis le début des années 90.

En 1996, un service de sécurité étranger nous a dit que ben Laden avait rencontré un haut responsable du service de renseignements iraquien et, par la suite, le directeur du service de renseignements iraquien.

L'intérêt de Saddam s'est accru à la vue des attentats odieux d'Al-Qaida. Un membre détenu d'Al-Qaida nous dit que Saddam est devenu plus désireux d'aider Al-Qaida après les attentats menés en 1998 contre nos ambassades au Kenya et en Tanzanie. Saddam a également été fort impressionné par l'attaque d'Al-Qaida contre le *USS Cole* au Yémen en octobre 2000.

Les Iraquiens ont continué de rendre visite à ben Laden en Afghanistan. Un déserteur de haut niveau – l'un des anciens chefs du service de renseignements iraquien en Europe – affirme que Saddam a envoyé ses agents en Afghanistan vers le milieu des années 90 pour former des membres d'Al-Qaida aux méthodes de contrefaçon des documents. Depuis la fin des années 90 jusqu'en 2001, l'ambassade iraquienne au Pakistan a joué un rôle de liaison pour l'organisation Al-Qaida.

Certains prétendent que ces contacts ne représentent pas grand-chose. Ils disent que la dictature laïque de Saddam Hussein et la tyrannie religieuse d'Al-Qaida sont inconciliables. Cette pensée ne me rassure pas. L'ambition et la haine suffisent à rapprocher l'Iraq et Al-Qaida – suffisent à permettre à Al-Qaida d'apprendre comment fabriquer davantage de bombes plus sophistiquées et comment falsifier des documents et suffisent à faire en sorte qu'Al-Qaida s'adresse à l'Iraq pour acquérir des compétences dans le domaine des armes de destruction massive. Le bilan de la coopération de Saddam Hussein avec d'autres organisations terroristes islamiques est évident. Hamas, par exemple, a établi un bureau à Bagdad en 1999, et l'Iraq a organisé des conférences auxquelles a participé le Jihad islamique palestinien. Ces groupes sont les tous premiers à patronner des attentats-suicide contre Israël.

Al-Qaida continue de s'intéresser de très près à l'acquisition d'armes de destruction massive. Comme pour Zarqawi et son réseau, je peux remonter le parcours d'un agent terroriste de haut vol qui montre comment l'Iraq a entraîné Al-Qaida au maniement de ces armes. Heureusement, cet agent est maintenant en détention, et il a raconté son histoire. Je vais la communiquer au Conseil telle qu'il nous l'a lui-même exposée.

Ce terroriste important d'Al-Qaida était responsable de l'un des camps d'entraînement d'Al-Qaida en Afghanistan. Les informations en sa possession sont de première main : il les a obtenues personnellement au plus haut niveau d'Al-Qaida. Selon lui, ben Laden et son bras droit en Afghanistan, le dirigeant d'Al-Qaida, Muhammad Atif, décédé depuis, ne croyaient pas que les laboratoires d'Al-Qaida avaient la capacité de fabriquer ces agents chimiques ou bactériologiques. Ils étaient forcés d'aller les chercher ailleurs. Il leur fallait chercher de l'aide en dehors de l'Afghanistan. Où sont-ils allés? Où ont-ils cherché? En Iraq.

L'aide apportée par l'Iraq, d'après le témoignage de ce détenu, comprend l'entraînement de deux membres d'Al-Qaida à l'utilisation d'armes chimiques et biologiques, à partir de décembre 2000. Il dit qu'un militant connu sous le nom d'Abu Abdallah al-Iraqi a été envoyé plusieurs fois en Iraq entre 1997 et 2000 aux fins d'acquérir des poisons et des gaz. Abdallah al-Iraqi a qualifié de « succès » ses contacts avec les hauts fonctionnaires iraqiens.

Comme je l'ai dit au début, rien de tout cela ne devrait surprendre aucun d'entre nous. Le terrorisme est un outil utilisé par Saddam depuis des décennies. Saddam soutenait le terrorisme bien avant que ces réseaux terroristes aient un nom, et ce soutien continue. Le lien entre poisons et terrorisme est nouveau; le lien entre l'Iraq et le terrorisme est ancien. La combinaison des deux est porteuse de mort. Avec un tel passé, le refus de l'Iraq de reconnaître son soutien au terrorisme vient s'inscrire dans la ligne de son refus de reconnaître ses armes de destruction massive. Tout ceci est un tissu de mensonges. Quand nous faisons face à un régime qui ambitionne de dominer la région, dissimule des armes de destruction massive et offre un sanctuaire et un soutien actif aux terroristes, ce n'est pas au passé, c'est au présent que nous faisons face. Et si nous ne faisons rien, nous devons faire face à un avenir encore plus terrifiant.

Cet exposé a été long et détaillé et je remercie le Conseil de sa patience. Mais je voudrais encore m'arrêter brièvement sur un point, qui devrait être un sujet de préoccupation important et constant du Conseil, à savoir : les violations des droits de l'homme commises par Saddam Hussein.

Soulignant tout ce que j'ai dit, tous les faits et tous les modes de comportement que je viens de décrire, il y a le mépris de Saddam Hussein pour la volonté du Conseil, son mépris de la vérité et, ce qui est pire que tout, son mépris absolu de la vie humaine.

Son utilisation de gaz moutarde et de gaz neurotoxiques contre les Kurdes en 1988 est l'une des atrocités les plus horribles du XXe siècle. Cinq mille hommes, femmes et enfants sont morts. Sa campagne contre les Kurdes, entre 1987 et 1989, a multiplié les exécutions sommaires massives, les disparitions, les détentions arbitraires, le nettoyage ethnique et la destruction de quelque 2 000 villages. Il a également procédé à une campagne de nettoyage ethnique contre les chiites irakiens et les Arabes des régions marécageuses du Sud, dont la culture a fleuri plus d'un millénaire.

L'État policier de Saddam Hussein élimine sans pitié tous ceux qui osent s'opposer à lui. L'Iraq compte plus de cas de disparition forcée que tout autre pays. Des dizaines de milliers de personnes ont été portées disparues au cours des dix dernières années. Rien n'illustre mieux les intentions dangereuses de Saddam Hussein et la menace qu'il représente pour nous tous

que sa cruauté calculée à l'égard de ses propres concitoyens et de ses voisins. Il est clair que Saddam Hussein et son régime ne s'arrêteront devant rien tant que personne ne s'avisera de l'arrêter.

Depuis plus de 20 ans, Saddam Hussein poursuit, en actes et en paroles, son ambition de dominer l'Iraq et tout le Moyen-Orient par le seul moyen qu'il connaisse : l'intimidation, la coercition et l'anéantissement de tous ceux qui se trouveraient sur son passage. Pour Saddam Hussein, la possession des armes les plus meurtrières du monde représente l'atout ultime, celui qu'il lui faut pour réaliser son ambition.

Nous savons que Saddam Hussein est déterminé à garder ses armes de destruction massive. Il est déterminé à en fabriquer davantage. Connaissant son histoire en matière d'agressions, sachant ce que nous savons sur ses plans grandioses et sur ses associations avec des terroristes et connaissant sa détermination de tirer vengeance de ceux qui s'opposent à lui, devons-nous prendre le risque qu'il recoure un jour à ces armes à un moment, en un lieu et de la manière de son choix, au moment où le monde sera beaucoup moins bien placé pour riposter?

Les États-Unis ne feront pas, ne peuvent pas, faire courir ce risque au peuple américain. Laisser Saddam Hussein en possession d'armes de destruction massive pour quelques mois ou quelques années de plus n'est pas une solution possible, pas dans un monde qui a connu le 11 septembre.

Il y a plus de trois mois, le Conseil a reconnu que l'Iraq continuait de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales et que l'Iraq avait été et restait en violation substantielle de ses obligations en matière de désarmement. Aujourd'hui, l'Iraq représente encore une menace et l'Iraq continue d'être en violation substantielle de ses obligations. De fait, en ne saisissant pas sa dernière chance de dire la vérité et de désarmer, l'Iraq aggrave son cas de violation substantielle et se rapproche du jour où il devra faire face aux graves conséquences de ce défi continu du Conseil.

Nous avons une obligation envers notre peuple – nous avons une obligation envers cet organe : celle de veiller à ce que nos résolutions soient respectées. Nous n'avons pas rédigé la résolution 1441 (2002) pour faire la guerre. Nous avons rédigé la résolution 1441 (2002) pour essayer de préserver la paix. Nous avons rédigé la résolution 1441 (2002) pour donner une

dernière chance à l'Iraq. L'Iraq n'a pas saisi, jusqu'à présent, cette dernière chance. Nous ne devons pas reculer face à ce qui nous attend. Nous ne devons pas faillir à notre devoir et à notre responsabilité vis-à-vis des citoyens des pays représentés par cet organe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Tang Jiaxuan, Ministre des affaires étrangères de la Chine.

M. Tang Jiaxuan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais pour commencer féliciter l'Allemagne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. C'est un grand plaisir que de voir le Ministre des affaires étrangères, M. Fischer, présider aujourd'hui cette séance.

Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes sincères condoléances aux familles des astronautes disparus dans le tragique accident survenu à bord de la navette spatiale Columbia. Nous sommes de tout coeur avec elles.

Je tiens également à remercier le Secrétaire d'État, M. Powell, de l'exposé qu'il vient de nous faire.

J'aimerais à présent faire les observations suivantes à propos de l'Iraq. Premièrement, la présence ici aujourd'hui des Ministres des affaires étrangères de la plupart des pays membres du Conseil montre l'importance que les parties attachent à l'autorité et au rôle du Conseil de sécurité, ainsi qu'au règlement de la question iraquienne dans le cadre de cet organe international. Le Conseil de sécurité a maintenu son unité, et sa coopération pour l'essentiel sur cette question. C'est de la plus haute importance si l'on veut régler cette question comme il convient et comme le souhaite la communauté internationale.

Deuxièmement, la Chine salue l'initiative des États-Unis de fournir à l'ONU les informations et les preuves dont ils disposent sur les armes de destruction massive de l'Iraq, ce qui correspond, à notre avis, à l'esprit de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité et ce qui va dans le sens d'une plus grande transparence. Nous espérons que les diverses parties fourniront à leur tour les informations et les preuves dont elles disposent à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de façon à leur permettre d'être plus efficaces dans leurs inspections et de vérifier

directement, sur le terrain, la validité de ces informations et de ces preuves. Ces deux organismes devraient faire part sans tarder de leurs conclusions au Conseil de sécurité.

Troisièmement, les inspections se poursuivent depuis maintenant plus de deux mois. Les deux organismes ont effectué un travail colossal, auquel nous devons rendre hommage. Ils estiment qu'ils ne sont pas actuellement en mesure de tirer des conclusions de ce travail et ils ont proposé de continuer leurs inspections. Nous devons respecter les avis des deux organismes et appuyer la poursuite de leurs travaux. Nous espérons que le prochain voyage en Iraq du Président Blix et du Directeur général ElBaradei, le 8 février, aura des résultats positifs.

Il n'y a pas longtemps, les deux organismes ont fait remarquer des problèmes en ce qui concernait les inspections. Nous engageons vivement l'Iraq à adopter une approche plus proactive, à fournir, dès que possible, de nouvelles explications et des éclaircissements et à coopérer avec le processus des inspections.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité est unanime s'agissant de l'élimination des armes de destruction massive en Iraq. C'est ce qu'indiquent clairement les résolutions pertinentes du Conseil, en particulier la résolution 1441 (2002), qui a été adoptée à l'unanimité. À l'heure actuelle, l'aspect le plus important reste la pleine application de cette résolution. Pour ce qui est de la prochaine mesure à prendre, le Conseil doit en décider par le biais de discussions entre tous les membres, sur la base des résultats des inspections.

Cinquièmement, toute la communauté internationale souhaite parvenir à un règlement politique de la question de l'Iraq, dans le cadre de l'ONU, et éviter la guerre. C'est une chose à laquelle le Conseil de sécurité doit attacher une grande importance. Tant qu'il reste le moindre espoir d'un règlement politique, nous devrions faire tous les efforts possibles pour y arriver. La Chine est prête à s'associer à ceux qui veulent œuvrer dans ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole à M. Jack Straw, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au

Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, membre du Parlement.

M. Straw (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, comme l'a fait le Ministre des affaires étrangères de la Chine, féliciter l'Allemagne d'assumer la présidence du Conseil de sécurité et vous féliciter personnellement d'en être le Président ce matin.

Nous venons d'écouter le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, nous présenter les preuves les plus fortes et les plus autorisées contre le régime iraquien. La communauté internationale doit le remercier d'avoir mis au jour la duperie du régime de Saddam Hussein – et pire encore, le très grand danger que pose ce régime.

Il y a trois mois, nous avons, ensemble, envoyé à l'Iraq un message intransigeant : coopérer pleinement avec les inspecteurs, ou prendre le risque d'être désarmé par la force. Après des années de duperie de la part de l'Iraq, qui s'est constamment moqué des résolutions, la résolution 1441 (2002) a rappelé avec force l'importance du droit international et de l'autorité du Conseil de sécurité lui-même.

Unis et déterminés, nous avons donné à l'Iraq une dernière possibilité de se débarrasser de ses armes de terreur massive, de gaz qui peuvent empoisonner des milliers de personnes d'un coup, de bacilles et de virus comme le charbon et la variole, qui peuvent rendre infirmes et tuer des dizaines de milliers de personnes, et des moyens de produire des armes nucléaires qui peuvent tuer des millions de personnes.

Avec la résolution 1441 (2002), nous avons énormément renforcé les inspections. Le seul ingrédient qui manquait, c'était le plein respect de la part de l'Iraq – une coopération immédiate, entière et active. Mais le fait est – et nous le savons tous bien – que sans cette coopération entière et active, quels que soient les pouvoirs des inspecteurs et la qualité de leur travail, les inspections dans un pays aussi vaste que l'Iraq ne pouvaient jamais trouver de manière certaine toutes les armes de destruction massive de ce pays.

Malheureusement, les rapports des inspecteurs la semaine dernière, et l'exposé du Secrétaire d'État, M. Powell, aujourd'hui, ne nous laissent aucune illusion quant à la réponse de Saddam Hussein. Saddam Hussein a le même mépris pour la résolution 1441 (2002) que pour toutes les autres résolutions

antérieures sur l'Iraq. Pensons à ce que cela signifie : Saddam nous défie tous, autant que nous sommes, il défie toutes les nations représentées ici. Il doute de notre détermination et parie que nous perdrons notre courage au lieu d'imposer notre volonté.

Il est dit au paragraphe 1 de la résolution 1441 (2002) que Saddam « a été et demeure en violation patente » des résolutions du Conseil de sécurité. Le paragraphe 4 de cette même résolution énonce ensuite deux mises à l'épreuve en cas de nouvelle violation patente de la part de l'Iraq. La première est que l'Iraq ne doit pas soumettre « de fausses informations ou des omissions » dans ses déclarations. Mais le document iraquien qui nous a été soumis le 7 décembre, comme nous l'a dit le Secrétaire d'État Powell, abondait en répétitions mais manquait de faits. Il n'était ni complet, ni exact, ni terminé. Chacun s'accorderait à dire qu'il constituait une « fausse déclaration ». Son hypothèse centrale – que l'Iraq ne possède pas d'armes de destruction massive – est un mensonge. Ce mensonge absolu a été répété hier à la télévision par Saddam Hussein.

Il y a également des omissions dans la déclaration, notamment le fait qu'on n'y explique pas ce qui s'est passé avec les vastes quantités de matériels d'armes chimiques et biologiques et de munitions dont les inspecteurs de l'ONU n'ont pas rendu compte en 1998. Et l'Iraq ne reconnaît pas qu'il déploie des efforts considérables pour mettre au point des armes de destruction massive depuis la fin des dernières inspections de la Commission spéciale des Nations Unies en décembre 1998.

Le paragraphe 4 soumet l'Iraq à une deuxième épreuve en cas de nouvelle violation patente – à savoir « le fait à tout moment [pour l'Iraq] de ne pas se conformer à la présente résolution [1441 (2002)] et de ne pas coopérer pleinement dans sa mise en oeuvre ». À la suite de l'exposé fait par les inspecteurs la semaine dernière, et de l'exposé du Secrétaire d'État Powell d'aujourd'hui, il est clair que l'Iraq n'a pas réussi cette deuxième épreuve. Ces exposés ont confirmé nos plus grandes craintes : l'Iraq n'a nullement l'intention de renoncer à ses armes de destruction massive, ni de suivre la voie du désarmement pacifique énoncée par la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité. Au lieu de reconnaître les faits de manière transparente, l'Iraq se livre à des feintes, un semblant de coopération superficielle masquant une dissimulation délibérée dont l'ampleur a

été clairement mise à nu par le Secrétaire d'État Powell ce matin.

Dans son rapport de la semaine dernière, M. Blix a cité un certain nombre d'exemples où le comportement de l'Iraq a montré que ce pays était déterminé à ne pas respecter ses obligations. Pourquoi l'Iraq refuse-t-il d'autoriser la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) à utiliser un avion U-2 pour l'imagerie aérienne et des opérations de surveillance? Quant l'Iraq rendra-t-il compte des 6 500 bombes qui peuvent transporter jusqu'à 1 000 tonnes d'agent chimique? Comment l'Iraq justifie-t-il d'être en possession d'un constituant de base interdit pour armes chimiques nécessaire à la fabrication d'ypérite? Et comment l'Iraq expliquera-t-il le fait d'avoir dissimulé des documents nucléaires et l'élaboration d'un programme de missile en violation flagrante des résolutions de l'ONU?

Tout ceci ne nous amène qu'à une seule conclusion possible : l'Iraq est encore en violation patente de ses obligations, comme cela est énoncé dans la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité de l'ONU. Je crois que tous mes collègues ici, tous les membres, partageront le profond sentiment de frustration qui est le nôtre lorsque nous voyons l'Iraq choisir de rejeter la dernière possibilité de parvenir à un résultat pacifique.

Compte tenu de ce qui doit suivre, et du choix difficile devant lequel nous nous trouvons, il serait facile d'ignorer le libellé de la résolution 1441 (2002) et d'espérer que l'Iraq change d'attitude. Facile, mais erroné, car cela reviendrait à répéter les erreurs que nous avons faites ces 12 dernières années en donnant un pouvoir à un dictateur qui croit que ses maladies et ses gaz toxiques sont des armes essentielles qu'il peut employer contre son propre peuple et avec lesquelles il peut menacer ses voisins, et qui croit qu'en défiant l'ONU, il pourra indéfiniment tromper le monde.

Sous la présidence française il y a deux semaines, nous avons tenu une séance extraordinaire sur les dangers du terrorisme international – séance dont je me suis grandement félicité – et sur le grave danger que pose au monde l'acquisition par des terroristes d'armes de destruction massive par le biais d'États voyous.

Le Secrétaire Powell a fourni aujourd'hui des informations très inquiétantes sur la présence en Iraq de l'un des lieutenants d'Oussama ben Laden, Al-

Zarqawi, et d'autres membres d'Al-Qaida, ainsi que sur leurs efforts visant à mettre au point des poisons.

L'on ne peut imaginer que Saddam Hussein ne soit pas au courant de tous ces faits. La récente découverte de la ricine à Londres souligne de nouveau le fait qu'il s'agit d'une menace pour nous tous.

Saddam doit prendre conscience des graves conséquences auxquelles il fait face et de la grave situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui. Le Royaume-Uni ne veut pas la guerre. Ce que nous voulons, c'est que le système des Nations Unies soit respecté. Mais la logique de la résolution 1441 (2002) est incontournable. Il reste très peu de temps. Le Conseil aura d'autres rapports des inspecteurs la semaine prochaine, le 14 février. Si la non-coopération se poursuit, le Conseil devra assumer ses responsabilités.

Notre monde fait face à diverses menaces – de la pauvreté et des maladies à la guerre civile et au terrorisme. Agissant à travers cette grande institution, nous avons la capacité de faire face ensemble à ces défis. Mais si nous voulons le faire, les décisions que nous devons prendre doivent dépasser le stade de simples paroles.

Le moment de choisir est venu pour Saddam et le régime iraquien. Mais le moment est également venu pour cette institution, l'Organisation des Nations Unies. Le prédécesseur d'avant la guerre de l'ONU – la Société des Nations – avait les mêmes nobles idéaux que l'ONU. Mais la Société des Nations a échoué car elle ne pouvait pas joindre les actes aux paroles. Elle ne pouvait pas soutenir la diplomatie par une menace crédible et, le cas échéant, par le recours à la force, et, de ce fait, les petits maux se sont poursuivis sans entraves. Les tyrans ont acquis plus d'audace, et de plus grands maux se sont déchaînés.

À chaque étape, les hommes de bonne volonté disaient : « Attendons. Le mal n'est pas suffisamment grave pour y faire face. » Ensuite, sous leurs yeux, le mal est devenu trop grand pour être vaincu. Nous avons glissé lentement sur une pente, ne nous rendant jamais compte de la gravité de notre situation jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

Nous avons une dette à l'égard de l'histoire, ainsi que de notre avenir : nous ne devons pas commettre la même erreur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Igor Ivanov.

M. Ivanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Alors que je me trouve aux États-Unis, je voudrais d'abord exprimer, au nom des dirigeants et du peuple russes, nos profondes condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique à la suite de la mort tragique de l'équipage de la navette spatiale *Columbia*. Nous partageons la douleur de nos partenaires américains, avec lesquels nous coopérons activement dans l'espace, principalement dans la mise en oeuvre du projet de station spatiale internationale.

Le travail des astronautes est probablement la meilleure illustration des intérêts fondamentaux communs de l'humanité et de la nécessité de joindre nos efforts intellectuels et créatifs au nom du progrès de la civilisation.

La Russie place la rencontre d'aujourd'hui dans le contexte des efforts constants du Conseil de sécurité visant à trouver un règlement politique à la situation concernant l'Iraq, sur la base du respect complet et scrupuleux des résolutions pertinentes.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité et le déploiement d'inspecteurs internationaux en Iraq montrent la capacité de la communauté internationale à agir ensemble dans l'intérêt d'un objectif commun. Nous sommes convaincus que le maintien de l'unité de la communauté mondiale, et d'abord dans le contexte du Conseil de sécurité, et notre action concertée, dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité, sont les moyens les plus fiables de régler, par des moyens politiques, le problème des armes de destruction massive en Iraq.

Il ne fait aucun doute que nous voulons tous régler ce problème. C'est avec cela à l'esprit que nous avons écouté avec intérêt l'exposé du Secrétaire d'État Powell. La Russie continue de penser que le Conseil de sécurité – et à travers lui, toute la communauté internationale – doit disposer de toutes les informations

nécessaires pour déterminer si oui ou non, il existe encore des armes de destruction massive en Iraq.

Les informations reçues aujourd'hui exigeront un examen très sérieux et approfondi. Des experts dans nos pays doivent commencer immédiatement à les analyser et à tirer les conclusions appropriées. Le point fondamental est que ces informations doivent être immédiatement remises, pour traitement, à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), y compris par des vérifications directes sur place lors des inspections en Iraq.

Bagdad doit fournir aux inspecteurs des réponses aux questions que nous avons entendues dans l'exposé du Secrétaire d'État des États-Unis. Nous demandons une fois encore à tous les États de fournir immédiatement aux inspecteurs internationaux toute information de nature à les aider à s'acquitter de leur mandat.

Les informations fournies aujourd'hui par le Secrétaire d'État des États-Unis soulignent de nouveau et de façon convaincante que les activités des inspecteurs internationaux en Iraq doivent se poursuivre. Elles seules peuvent indiquer jusqu'à quel point l'Iraq se soumet aux exigences du Conseil de sécurité. Elles seules peuvent aider le Conseil de sécurité à élaborer et adopter des décisions bien équilibrées – les meilleures décisions possibles.

Les déclarations faites par M. Blix et M. ElBaradei dans cette salle, le 27 janvier, montrent qu'un mécanisme d'inspection unique en son genre a été déployé en Iraq, disposant de tous les moyens nécessaires pour veiller au respect de la résolution 1441 (2002) et des autres résolutions du Conseil de sécurité. Ce potentiel considérable doit être utilisé de façon optimale.

Le Conseil de sécurité et tous ses membres doivent tout faire pour soutenir le processus d'inspection. Pour sa part, la Russie envisage de continuer activement à promouvoir la création des meilleures conditions possibles pour le travail des inspecteurs internationaux en Iraq. Nous sommes prêts en particulier à fournir un avion pour la surveillance aérienne et, en cas de nécessité, d'autres inspecteurs.

La Russie se félicite de la poursuite du dialogue entre le Président exécutif de la COCOVINU et le

Directeur général de l'AIEA, d'une part, et, d'autre part, avec l'Iraq sur des questions importantes qui restent en suspens. Nous espérons que ce dialogue sera particulièrement concret et productif. Cela sera notamment favorisé par le fait que les travaux sont menés suivant le calendrier arrêté dans la résolution 1284 (1999), laquelle vise à renforcer davantage la nature systématique et l'efficacité des activités internationales d'inspection et de vérification, en particulier s'agissant de faire la lumière sur les principales missions de désarmement avant la fin du mois de mars de cette année.

Il ne fait aucun doute que les travaux de la COCOVINU et de l'AIEA ne pourront porter leurs fruits qu'avec la coopération entière et la bonne foi de l'Iraq. Or c'est précisément l'Iraq qui a le plus intérêt à faire toute la lumière sur la question des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Il s'agit là du seul moyen de parvenir à un règlement politique qui inclue la levée des sanctions sur l'Iraq. Bagdad devrait prendre pleinement conscience de l'importance cruciale du moment et faire tout ce qui est en son pouvoir pour permettre aux inspecteurs internationaux de s'acquitter de leur mandat.

Depuis quelque temps, nous entendons régulièrement dire que le délai pour régler la question de l'Iraq est écoulé. Bien sûr, la résolution 1441 (2002) a pour objectif que des résultats concrets soient rapidement atteints. Mais elle ne prévoit aucun calendrier précis. Seuls les inspecteurs sont à même d'indiquer au Conseil de sécurité le temps dont ils ont besoin pour s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées. À cet égard, nous ne pouvons exclure l'éventualité que le Conseil de sécurité, à un moment ou à un autre, ait à adopter une, voire plusieurs résolutions. L'essentiel est que nous continuions de tout mettre en oeuvre pour faciliter le processus des inspections, qui a prouvé son efficacité et qui permet d'appliquer les décisions du Conseil par des moyens pacifiques.

Malheureusement, la situation actuelle autour de l'Iraq est loin d'être le dernier problème qui nous reste à traiter. La communauté internationale du XXI^e siècle doit faire face à de nouvelles menaces et à de nouveaux défis d'envergure mondiale, qui exigent une réaction à l'unisson de tous les États. C'est ce qu'illustre parfaitement la création d'une vaste coalition visant à contrer la plus grande menace de notre temps : le terrorisme international. C'est précisément grâce à

l'unité de la communauté internationale que l'on est parvenu à enregistrer les premiers succès dans la lutte contre ce fléau. Cependant, il est manifeste que nous nous trouvons seulement au commencement d'une lutte acharnée contre le terrorisme. Et les informations du Secrétaire d'État des États-Unis sur les activités d'Al-Qaida viennent confirmer ce fait.

L'unité de la communauté internationale restera le principal garant de l'efficacité d'une action mondiale. C'est l'unité qui doit rester au coeur de notre approche à l'égard de tous les problèmes, indépendamment de leur degré de difficulté. Certes, des divergences d'ordre tactique sont susceptibles d'apparaître. Et il est probable qu'elles seront nombreuses, compte tenu de la complexité des problèmes à résoudre. Mais elles ne doivent pas occulter les buts stratégiques qui visent l'intérêt de la sécurité et de la stabilité communes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. François-Xavier Ngoubeyou, Ministre d'État chargé des relations extérieures du Cameroun.

M. Ngoubeyou (Cameroun) : Je tiens, avant toute chose, à renouveler au peuple et au Gouvernement américains, au nom du Cameroun et de son chef d'État, S. E. M. Paul Biya, nos sincères condoléances à la suite de la disparition tragique, le 1^{er} février 2003, dans l'explosion en vol de la navette *Columbia*, de sept astronautes. Notre sympathie va tout particulièrement aux familles éplorées et durement éprouvées, ici aux États-Unis, en Israël et en Inde. La conquête spatiale est une des aventures pacifiques les plus importantes de l'histoire de l'humanité. Aussi la terrible catastrophe de samedi nous touche-t-elle tous.

Abordant à présent la question à l'ordre du jour, je voudrais tout d'abord vous présenter les sincères félicitations du Cameroun pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Vous pouvez être assuré du plein soutien et de l'entière coopération de ma délégation. Je tiens également à dire toute mon appréciation à la France pour sa présidence particulièrement dynamique et productive.

Mon pays souhaite exprimer sa gratitude au Président des États-Unis, qui, dans son souci d'agir avec l'ONU et de la consulter, a, dans son discours du 28 janvier 2003, demandé la convocation de la présente séance du Conseil de sécurité. Il a décidé de charger le

Secrétaire d'État Colin Powell, que nous venons d'écouter attentivement, de présenter au Conseil de sécurité, donc à l'ONU et à la communauté internationale, « des informations et des renseignements relatifs au programme d'armements illégaux de l'Iraq ».

Ces renseignements sont particulièrement troublants, pour le moins. Nous en prenons acte. Il nous appartient désormais d'en faire le meilleur usage, dans l'esprit du processus prévu par la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité du 8 novembre 2002. Les éléments d'information qui viennent d'être produits sont utiles car susceptibles, notamment, de faciliter le travail d'inspection en cours. Dans ces conditions, ne conviendrait-il pas de donner du temps aux inspecteurs pour les exploiter?

Voici le Conseil de sécurité à nouveau réuni à propos de l'Iraq. La crise iraquienne constitue à ce jour le dossier le plus en vue des annales du Conseil, tant l'opinion publique internationale et les peuples du monde entier sont attentifs à son développement et à son évolution.

C'est sans doute la première fois, depuis la crise des missiles de Cuba, que les peuples du monde entier prennent la mesure des deux options possibles autour d'une crise de cette gravité; c'est-à-dire, soit un règlement diplomatique, donc pacifique, soit une guerre, avec dans son sillage, les graves conséquences d'un tel acte pour l'Iraq, le Moyen-Orient et le monde.

Je sais bien que notre Conseil ne délibère, ni n'adopte de résolution sous la pression de l'opinion publique, fût-elle mondiale. Mais comment ignorer que, aujourd'hui, le désarmement de l'Iraq divise et nous met en présence de deux écoles. Il y a ceux qui, nombreux, prônent le règlement pacifique et le refus du recours aux armes. Il y a ceux qui militent pour une solution militaire que pourrait conforter le comportement des autorités iraquiennes peu enclines, malgré la gravité de la situation, à une coopération active, totale et sincère, exempte de toute ambiguïté, avec les missions d'inspection.

Les uns comme les autres mesurent assurément le rôle et la mission qui incombent au Conseil de sécurité. Notre Conseil est considéré aujourd'hui comme un acteur déterminant dont le monde entier attend une solution. Par conséquent, le Cameroun, à la suite d'autres États membres du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies, ne peut que

recommander la poursuite et la mise en oeuvre d'actions vigoureuses, robustes et décisives, pour amener les autorités iraquiennes à se conformer à l'esprit et à la lettre de la résolution 1441 (2002), à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection.

Le Cameroun se félicite de l'attention, de l'intérêt et de l'engagement des États-Unis à l'éradication de tout armement de destruction massive en Iraq. La préservation de la sécurité et de la paix internationales qui fonde leur détermination est une démarche éminemment noble et généreuse. Et c'est parce que nous l'entendons ainsi, que nous sommes persuadés que les États-Unis, pour la défense de leurs intérêts et de ceux de la communauté internationale, sauront, dans l'esprit de la conférence de San Francisco, fondatrice des Nations Unies, situer leur action. Nous sommes persuadés qu'habités par le même esprit, ils sauront assumer, dans les circonstances présentes, toutes leurs responsabilités, et cela, dans le cadre et en conformité avec les dispositions de la Charte et des résolutions du Conseil de sécurité.

Il s'agit, ne l'oublions pas, du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et dans ce domaine, le rôle central qui est dévolu au Conseil de sécurité par la Charte doit être réaffirmé, préservé, et respecté. C'est au Conseil de sécurité, en effet, que, dans la cohésion et l'unité, revient la décision d'agir dans un sens comme dans l'autre.

Le Cameroun, je l'ai dit au début de mon intervention, comprend et partage les inquiétudes et les appréhensions des États-Unis ainsi que leur détermination à désarmer l'Iraq en armes de destruction massive. Aujourd'hui, mon pays voudrait surtout retenir que, pour les États-Unis, comme pour le reste de la communauté internationale, la guerre n'est pas inévitable. Donnons du temps aux inspecteurs pour exploiter, recouper et vérifier les éléments d'informations qui nous ont été présentés. Pour le Cameroun, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doivent, comme elles l'ont souhaité, poursuivre leur délicate mission avec plus d'engagement et de façon plus robuste, en faisant usage des moyens technologiques les plus performants.

Dans le cadre de cette mission, il faut bien que l'Iraq et les responsables de ce pays se conforment,

sans restriction et sans retard, à toutes les obligations qui les engagent devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Nous convions et conjurons les autorités iraqiennes à une lecture responsable du contexte actuel, à une interprétation réaliste de ce qui se dit, se prépare et se fait autour de l'Iraq. Nous les convions une fois de plus à une coopération pleine et active avec la COCOVINU et l'AIEA. C'est dans leur intérêt. C'est dans l'intérêt du peuple iraquien.

Parce que l'Iraq a, hier, violé de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, c'est à lui, aujourd'hui, de faire la preuve de leur respect. C'est à l'Iraq de donner les gages de sa ferme volonté de coopérer. À lui de déclarer l'état de son infrastructure militaro-industrielle. C'est aux inspecteurs d'en vérifier la véracité. Que ceux qui, hier, ont su convaincre l'Iraq, reprennent aujourd'hui leur bâton de pèlerin. Car demain, il sera peut-être un peu tard.

Le désarmement de l'Iraq ne doit pas apparaître comme un face à face entre ce pays et les États-Unis. Le désarmement de l'Iraq intéresse et préoccupe la communauté internationale tout entière. C'est par conséquent une affaire entre le Conseil de sécurité, donc l'ONU, et l'Iraq. Il faut faire prévaloir le droit international, la diplomatie multilatérale et l'action collective au sein et dans le cadre de l'ONU. Il faut aussi que les autorités désignées par le Conseil de sécurité pour réunir les informations qui lui permettront de trancher puissent travailler dans la sérénité, loin de la pression médiatique et des discours de surenchère qui alimentent la confusion et la suspicion.

Enfin, nous appelons chaque pays Membre de l'ONU qui détiendrait des informations, des documents, des témoignages sur la présence éventuelle en Iraq d'armes de destruction massive, à suivre l'exemple des États-Unis et à fournir ces renseignements au Conseil de sécurité, qui aura pour obligation de les examiner et d'en tenir compte dans ses futures délibérations sur la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002).

À cet instant critique, où le temps nous est de plus en plus compté, le Cameroun se félicite du départ à Bagdad, dès le 8 février prochain, de M. Hans Blix et M. Mohamed ElBaradei. Mais nous nous demandons – dans les graves circonstances qui prévalent et où la paix tient à un fil –, nous nous demandons, dis-je, si l'heure n'est pas venue pour le Conseil de prier le

Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, prix Nobel de la paix, de se rendre en Iraq, pour s'entretenir avec le Président Saddam Hussein des voies et moyens à mettre en oeuvre en urgence, pour accélérer la résolution pacifique de cette question brûlante et combien lancinante. La situation actuelle, lourde de danger pour la paix, nous interpelle tous. N'attendons pas l'inéluctable pour agir. Anticipons, agissons, aujourd'hui et maintenant.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Dominique Galouzeau de Villepin.

M. Galouzeau de Villepin (France): Tout d'abord, la France veut renouveler ses condoléances à nos amis américains pour la terrible tragédie survenue à la navette *Columbia*.

Je félicite la présidence allemande pour l'organisation de cette réunion, et je remercie le Secrétaire d'État Colin Powell d'en avoir pris l'initiative. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les éléments dont il nous a fait part. Il y a là des informations, des indices, des questions qui méritent d'être approfondis. Il appartiendra aux inspecteurs d'apprécier les faits, comme cela est prévu dans la résolution 1441 (2002). D'ores et déjà, son exposé apporte une nouvelle justification à la voie choisie par les Nations Unies; elle doit renforcer notre détermination commune.

En adoptant à l'unanimité la résolution 1441 (2002), nous avons choisi d'agir par la voie des inspections. Cette politique repose sur trois points fondamentaux: un objectif clair, sur lequel nous ne pouvons transiger – le désarmement de l'Iraq; une méthode, un dispositif d'inspections rigoureux qui exige de l'Iraq une coopération active et qui affirme, à chaque étape, le rôle central du Conseil de sécurité; une exigence enfin – celle de notre unité. Elle a donné toute sa force au message que nous avons, à l'unanimité, adressé à Bagdad. Je souhaite que notre réunion d'aujourd'hui permette de conforter cette unité.

Des résultats importants ont déjà été enregistrés la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont au travail: déploiement sur le terrain de plus d'une centaine d'inspecteurs, 300 visites par mois en

moyenne, multiplication du nombre de sites inspectés; l'accès total aux sites présidentiels, en particulier, constitue un acquis important.

Dans le domaine nucléaire, ces deux premiers mois ont permis à l'AIEA de réaliser, comme l'a souligné M. ElBaradei, « de bons progrès » dans sa connaissance des capacités iraqiennes. C'est là un élément essentiel.

Dans les domaines relevant de la COCOVINU, les inspections nous ont apporté des informations utiles. M. Blix a indiqué, par exemple, qu'aucune trace d'agents biologiques ou chimiques n'a été relevée à ce jour par les inspecteurs, ni à travers les analyses des échantillons prélevés sur les sites inspectés, ni sur les douze ogives vides découvertes le 16 janvier à Ukhaider.

Cette coopération comporte encore néanmoins des zones d'ombre. Les inspecteurs ont fait état de difficultés réelles. Dans son rapport du 27 janvier, M. Blix a donné plusieurs exemples de questions non résolues dans les domaines balistique, chimique et biologique. Ces incertitudes ne sont pas acceptables. La France continuera de transmettre toutes les informations dont elle dispose pour mieux les cerner.

Dans l'immédiat, notre attention doit se porter en priorité sur les domaines biologique et chimique. C'est là que nos présomptions vis-à-vis de l'Iraq sont les plus significatives : sur le chimique, nous avons des indices d'une capacité de production de VX et d'ypérite; sur le biologique, nos indices portent sur la détention possible de stocks significatifs de bacille du charbon et de toxine botulique, et une éventuelle capacité de production; aujourd'hui, le manque de vecteurs de longue portée réduit la menace potentielle de ces armes. Mais nous avons des indications préoccupantes sur la volonté persistante de l'Iraq de se doter de missiles balistiques au-delà de la portée autorisée des 150 kilomètres. Dans le domaine nucléaire, nous devons notamment faire toute la lumière sur la tentative d'acquisition par l'Iraq de tubes d'aluminium.

C'est donc une démarche exigeante, ancrée dans la résolution 1441 (2002), que nous devons mener ensemble. Si cette voie devait échouer et nous conduire à l'impasse, alors nous n'excluons aucune option, y compris, en dernière extrémité le recours à la force, comme nous l'avons toujours dit.

Mais dans une telle hypothèse, plusieurs réponses devront clairement être apportées vis-à-vis de tous les gouvernements et de tous les peuples du monde pour en limiter les incertitudes. En quoi la nature et l'ampleur de la menace justifie-t-elle le recours à la force? Comment faire en sorte que les risques considérables d'une telle intervention puissent réellement être maîtrisés? Cela exige de toute évidence une démarche collective de responsabilité de la part de la communauté internationale. En tout état de cause, il doit être clair que, dans le cadre d'une telle option, les Nations Unies devront être au cœur de l'action pour garantir l'unité de l'Iraq, assurer la stabilité de la région, protéger les populations civiles et préserver l'unité de la communauté internationale.

Pour le moment, il faut renforcer la voie des inspections privilégiée par la résolution 1441 (2002) et qui n'a pas été explorée jusqu'au bout. L'usage de la force ne peut constituer en effet qu'un dernier recours. Pourquoi aller à la guerre s'il existe encore un espace non utilisé dans la résolution 1441 (2002)? Dans la logique de cette résolution, nous devons donc franchir une nouvelle étape et renforcer encore les inspections. Entre l'intervention militaire et un régime d'inspections insuffisant en raison d'un défaut de coopération de l'Iraq, il faut choisir un renforcement décisif des moyens d'inspection. C'est ce que propose la France aujourd'hui.

Pour cela, il nous faut définir avec MM. Blix et ElBaradei les outils nécessaires pour accroître leurs capacités opérationnelles. Doublons, triplons le nombre des inspecteurs et ouvrons de nouveaux bureaux régionaux. Allons plus loin : Ne pourrait-on pas mettre en place un corps spécialisé, chargé de maintenir sous surveillance les sites et les zones déjà contrôlées? Renforçons très sensiblement les capacités d'observation et la collecte d'information sur le territoire iraquien. La France est disposée à fournir en ce sens tout son appui : elle est prête à déployer des appareils d'observation Mirage IV. Créons collectivement un centre de coordination et de traitement des informations qui fournirait en temps réel et de manière coordonnée à MM. Blix et ElBaradei toutes les ressources en matière de renseignement dont ils pourraient avoir besoin. Recensons et hiérarchisons les questions de désarmement non résolues. En accord avec les responsables des inspections, définissons un échéancier exigeant et réaliste pour avancer dans l'évaluation et l'élimination des problèmes. Il faut un

suivi régulier des progrès réalisés dans le désarmement de l'Iraq.

Ce dispositif renforcé d'inspection et de surveillance pourrait être utilement complété par un coordonnateur permanent des Nations Unies pour le désarmement de l'Iraq installé sur place et travaillant sous l'autorité de MM. Blix et Elbaradei.

Mais l'Iraq doit coopérer activement. Ce pays doit satisfaire sans délai aux exigences de MM. Blix et ElBaradei, notamment en permettant la tenue sans témoin d'entretiens avec des scientifiques irakiens; en acceptant l'utilisation d'avions d'observation U-2; en adoptant une législation prohibant la fabrication d'armes de destruction massive; en remettant sans délai aux inspecteurs tous documents pertinents sur les questions de désarmement non résolues, en particulier dans les domaines biologique et chimique. Ceux qui ont été remis le 20 janvier constituent un pas dans la bonne direction. Les 3 000 pages de documents découvertes au domicile d'un chercheur démontrent que Bagdad doit faire davantage. À défaut de documents, l'Iraq doit être en mesure de présenter des témoignages crédibles. Les autorités irakiennes doivent aussi fournir aux inspecteurs des réponses aux éléments nouveaux présentés par Colin Powell.

D'ici le prochain rapport des inspecteurs, le 14 février, l'Iraq devra fournir de nouveaux éléments. La prochaine visite à Bagdad des chefs des inspecteurs devra être l'occasion de résultats clairs en ce sens.

C'est cette démarche exigeante que nous devons mener ensemble pour une nouvelle étape. Son succès suppose, aujourd'hui comme hier, l'unité et la mobilisation de la communauté internationale. Notre devoir moral et politique est d'abord de consacrer toute notre énergie à un désarmement de l'Iraq dans la paix, le respect de la règle de droit et de la justice. La conviction de la France est que nous pouvons réussir sur ce chemin exigeant, dès lors que nous restons unis et solidaires. C'est bien là le choix de la responsabilité collective.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Ernesto Derbez, Ministre des affaires étrangères du Mexique.

M. Derbez (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation mexicaine a pris bonne note des précieuses informations qu'a présentées au Conseil de sécurité le Gouvernement des États-Unis. À l'évidence, cet

exposé offre des données riches permettant de moduler et d'alimenter les décisions que prendra ce Conseil et permet également d'apporter certains éléments additionnels à l'évaluation de la mesure dans laquelle l'Iraq se conforme aux résolutions adoptées par cet organe.

L'exposé du Secrétaire d'État Powell renforce la ferme conviction du Mexique de la nécessité de procéder à un désarmement effectif et vérifiable des armes de destruction massive en Iraq, ainsi que des installations de leur mise au point. La position du Mexique au Conseil de sécurité vise sans équivoque au désarmement de l'Iraq de la façon la plus efficace et par la voie pacifique en s'assurant du coût le plus bas en terme de souffrances humaines, d'instabilité économique et sans nuire à la lutte implacable contre le terrorisme international.

Conformément à cette position, le Gouvernement mexicain est intervenu directement auprès des autorités irakiennes, les exhortant à coopérer sans délai dans les conditions requises par les inspecteurs. Nous avons fait part de ces initiatives à d'autres membres du Conseil de sécurité afin que le message soit transmis aux autorités irakiennes de la façon la plus énergique possible par le plus grand nombre de voies de communication. Une fois encore, en présence des représentants de l'Iraq à cette table, nous réitérons notre appel pour que leurs autorités traduisent concrètement, immédiatement et d'urgence leurs intentions déclarées en une coopération active et une collaboration véritable avec le processus d'inspection, comme stipulé dans la résolution 1441 (2002).

Le Mexique réaffirme sa confiance dans les activités d'inspection actuellement en cours comme la voie idoine pour détecter, détruire et vérifier l'élimination des armes de destruction massive en Iraq. Nous sommes favorables à l'intensification et au renforcement de ces inspections ainsi que de l'aide que les membres du Conseil et de la communauté internationale dans son ensemble peuvent fournir à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour mener à bien leur tâche délicate.

À cet égard, le Mexique accorde une grande importance à l'exposé présenté à ce Conseil par le Secrétaire d'État américain, Colin Powell. On ne peut que se féliciter de tout élément de nature à venir à

l'appui des travaux d'inspection, à en accroître l'exactitude et l'efficacité et à faciliter et rendre plus fiable le processus de désarmement.

L'accent mis par le Mexique sur une concertation multilatérale répond, de fait, aux aspirations et aux convictions de la société mexicaine, mais il correspond aussi à un souci pragmatique de renforcement du consensus international qu'exige une tâche qui, comme l'élimination des armes de destruction massive, a des répercussions mondiales.

C'est la raison pour laquelle mon pays réaffirme sa volonté de continuer à contribuer de façon constructive aux travaux du Conseil de sécurité, dans la conviction que c'est par la concertation et la recherche de solutions multilatérales que l'on pourra renforcer les décisions de cette Organisation. Enfin et surtout, nous réitérons notre appel au Gouvernement iraquien pour qu'il s'emploie, d'urgence et en permanence, à donner aux inspecteurs toutes facilités pour s'acquitter de leur travail dans de bonnes conditions, de sorte qu'une fois le processus mené à bien, non seulement le système des Nations Unies soit renforcé, mais aussi la communauté internationale ait l'assurance que le désarmement a été intégralement effectué.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Solomon Passy, Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie.

M. Passy (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Allemagne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et remercier la France de la remarquable efficacité avec laquelle elle a présidé les travaux du Conseil en janvier.

Je voudrais également présenter les condoléances les plus sincères du peuple bulgare aux familles et aux concitoyens des sept astronautes disparus dans la tragédie de la navette spatiale *Columbia*.

J'aimerais m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire d'État américain, Colin Powell, des informations qu'il nous a présentées. Hier, la Bulgarie s'est également alignée sur la position prise au sujet de l'Iraq par la présidence européenne au nom de l'Union européenne.

La décision même prise par le Gouvernement des États-Unis de présenter ces informations au Conseil de sécurité renforce le rôle central du Conseil, et c'est une démarche que nous approuvons sans réserve. Les

solides et indéniables éléments de preuve qui ont été présentés par M. Powell ont permis de jeter davantage de lumière sur ce qui se passe en Iraq en ce qui concerne l'application de la résolution 1441 (2002) et des autres résolutions pertinentes du Conseil. J'espère que les données rendues publiques pourront encore être utilisées pour aider les inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à s'acquitter efficacement de leur tâche. Je veux croire que ce que nous avons entendu aujourd'hui de la bouche du Secrétaire d'État aura le même effet mobilisateur sur la communauté internationale que l'adoption de la résolution 1441 (2002).

Il y a trois mois, en effet, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1441 (2002) pour se donner une dernière chance de désarmer l'Iraq par des moyens pacifiques. Je suis convaincu que le message de la séance d'aujourd'hui du Conseil, principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, remportera l'adhésion de la communauté internationale.

Le débat tenu aujourd'hui par le Conseil de sécurité au niveau ministériel survient au lendemain des comptes rendus faits le 27 janvier par les inspecteurs de la COCOVINU et de l'AIEA et du débat qui a suivi, le 29 janvier. La coopération active des autorités iraqiennes est une condition *sine qua non* de la pleine application de la résolution 1441 (2002). Malheureusement, la coopération de l'Iraq n'a pas été satisfaisante sur les questions de fond énoncées par les inspecteurs. Nous insistons pour que l'Iraq fournisse la totalité des informations complémentaires qui confirment la destruction des armes de destruction massive dont il dispose, et qu'il apporte la réponse attendue aux questions précises qui lui ont déjà été posées par la communauté internationale concernant le programme d'armements iraquien.

Il importe au plus haut point que l'Iraq donne, immédiatement et sans conditions, des preuves claires de son changement d'attitude et de sa coopération active et volontaire avec les inspecteurs. C'est la seule voie ouverte pour mener à bien le désarmement complet de l'Iraq de façon pacifique. Jusqu'à présent, l'Iraq est en violation substantielle des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 1441 (2002), et le Secrétaire d'État vient de nous en donner de nouvelles preuves.

D'ici au prochain exposé d'information, prévu le 14 février, nous comptons sur l'Iraq pour respecter intégralement ses obligations en matière de désarmement et nous attendons avec intérêt des inspecteurs un rapport tout aussi objectif, impartial et professionnel.

La position de la Bulgarie a toujours été qu'il fallait recourir à tous les moyens pour le règlement pacifique de la crise actuelle. Mon pays considère qu'un désarmement effectif et pacifique de l'Iraq est toujours possible par l'application de la résolution 1441 (2002). Parallèlement, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités en veillant à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et en renforçant par là le rôle et l'autorité de l'ONU dans les relations internationales. Si les inspecteurs n'informaient pas le Conseil de sécurité, dans un avenir proche, d'un changement d'attitude de la part de l'Iraq à l'égard de ses obligations, le Conseil serait obligé de prendre les mesures qui s'imposent pour faire appliquer les résolutions pertinentes adoptées depuis 1990.

Il est à espérer que la séance d'aujourd'hui aura renforcé davantage l'unité du Conseil en ce qui concerne l'Iraq, et renforcé aussi les efforts que déploie la communauté internationale pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive.

Nous espérons que le Conseil restera unanime face à ses hautes responsabilités et qu'il réaffirmera son rôle primordial dans le règlement de cette crise. Le peuple iraquien mérite un destin meilleur et un avenir de paix, et la Bulgarie est prête à contribuer à cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Khurshid Kasuri, Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

M. Kasuri (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer transmettre mes condoléances et celles du Gouvernement pakistanais au Gouvernement et au peuple des États-Unis à l'occasion de la perte tragique de la navette spatiale *Columbia* et des sept astronautes de son équipage.

L'Allemagne préside le Conseil de sécurité à un moment critique pour la paix et la sécurité internationales. Votre direction des travaux du Conseil en cette séance historique, Monsieur le Ministre, non

seulement contribuera à élever encore le débat, mais permettra aussi de nous rapprocher de la paix.

Je voudrais me joindre à mes collègues pour remercier le Secrétaire d'État américain, Colin Powell, de l'important exposé qu'il vient de présenter au Conseil de sécurité. Nous saluons l'initiative des États-Unis de continuer d'œuvrer par l'intermédiaire de l'ONU à l'élimination des armes de destruction massive en Iraq. Le paragraphe 10 de la résolution 1441 (2002) prie tous les États Membres d'accorder leur plein appui à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans l'exercice de leur mandat. Nous pensons que les informations fournies aujourd'hui par les États-Unis sont conformes aux dispositions de la résolution 1441 (2002). D'autres États en possession d'informations de cet ordre devraient également les communiquer intégralement au Conseil.

L'exposé complet et riche d'informations fait par le Secrétaire d'État a fourni au Conseil beaucoup d'éléments nouveaux. Il ajoutera à tout ce que savent déjà les membres du Conseil mais, surtout, il renforcera l'efficacité de la COCOVINU et de l'AIEA dans l'exercice de leur mandat. Ces informations vont permettre de renforcer la capacité des inspecteurs d'aborder les domaines de préoccupation et de préciser leurs critères d'intervention dans ce processus d'inspection. Nous pensons, par conséquent, qu'il s'agit là d'un important pas en avant s'agissant de trouver une solution aux difficultés que connaît le Conseil pour faire appliquer intégralement ses résolutions relatives à l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq. Nous espérons que les préoccupations dont nous a fait par M. Powell recevront des réponses crédibles de la part de l'Iraq au cours du processus d'inspection.

Le Conseil de sécurité a déjà tenu des discussions détaillées sur les exposés que lui ont présentés le 27 janvier MM. Blix et ElBaradei.

Nous sommes d'accord avec M. Blix que les résolutions 687 (1991), 1284 (1999) et 1441 (2002) imposent clairement à l'Iraq de déclarer ses armes de destruction massive et d'autoriser que l'on vérifie sans entrave que ces armes ont été détruites et éliminées.

À la suite de l'exposé fait au Conseil de sécurité par M. ElBaradei et M. Blix, le chef de la COCOVINU, la majorité du Conseil de sécurité a

estimé qu'une vérification complète de la déclaration iraquienne requerrait une coopération plus active de la part de l'Iraq. Nous sommes également de cet avis. À cet égard, M. Blix a demandé au Gouvernement iraquien de prendre trois mesures dans le contexte de sa prochaine visite à Bagdad : la première consiste à autoriser une surveillance aérienne totale et sans restriction, notamment par des appareils de reconnaissance avec ou sans équipage; la deuxième consiste à accepter des entretiens en privé avec des chercheurs irakiens, sans la présence de surveillants; et la troisième consiste à adopter des lois interdisant l'acquisition et la production locale d'armes de destruction massive. L'Iraq devrait rapidement répondre à ces exigences, ainsi qu'aux préoccupations précises sur des questions de fond soulevées par M. Blix et M. ElBaradei.

La résolution 1441 (2002) prévoit que la COCOVINU et l'AIEA soumettent des rapports au Conseil sur la coopération de l'Iraq. Les exposés faits par M. Blix et M. ElBaradei au Conseil le 27 janvier n'étaient pas censés être finaux. Nous croyons que nous devrions attendre leurs conclusions, que celles-ci soient positives ou négatives. Au titre de la résolution 1441 (2002), le rapport des inspecteurs doit constituer la base essentielle du jugement que le Conseil de sécurité est censé faire en ce qui concerne le respect par l'Iraq de ses obligations.

La communauté internationale a raison de chercher à amener l'Iraq à respecter le plus rapidement possible les résolutions du Conseil préconisant l'élimination de ses armes de destruction massive. En même temps, en tant qu'organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne doit pas oublier d'autres impératifs.

Le premier est de remédier aux souffrances du peuple iraquien et de veiller à son bien-être. Il souffre trop et depuis trop longtemps; il ne doit plus souffrir. Le deuxième impératif est de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Toute atteinte à l'intégrité de l'Iraq risque d'avoir des effets dévastateurs sur la paix et la stabilité de la région et du monde. Le troisième est de maintenir la stabilité politique et économique de la région, notamment par le règlement des autres questions et conflits non résolus de la région, notamment le différend en Asie du Sud sur le Jammu-et-Cachemire.

Dans une déclaration faite ce matin à Islamabad, le Premier Ministre du Pakistan, Mir Zafarullah Khan Jamalli, a dit que :

« La communauté musulmane, de l'Atlantique au Pacifique, craint vivement que la guerre n'éclate, et s'inquiète également de ses conséquences, non seulement pour le peuple iraquien, mais pour la stabilité et l'organisation politique futures des pays islamiques. En cette période, le besoin d'harmonie entre les civilisations n'a jamais été plus grand. »

Le Premier Ministre a ensuite ajouté qu' :

« Un lourd fardeau pèse sur la communauté internationale, en particulier sur les membres du Conseil de sécurité et sur l'Iraq, qui doivent prendre sans tarder des mesures effectives et appropriées pour triompher de ce défi à la paix et à la stabilité. Pour éviter qu'un désastre et une tragédie ne s'abattent sur le peuple iraquien, le Pakistan demande au Président Saddam Hussein de faire tout son possible pour tenir compte d'abord des intérêts du peuple iraquien. Il faut que le Président Saddam Hussein examine toutes les possibilités pour sauver le peuple iraquien d'une mort et d'une destruction d'une ampleur sans précédent. »

Je voudrais dire, pour terminer, qu'en ce moment critique, le Pakistan souhaite réaffirmer sa volonté d'agir, au sein et en dehors du Conseil, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies qui incluent le règlement pacifique des différends, l'application pleine et entière des résolutions du Conseil de sécurité, la défense du bien-être des peuples et la préservation de la paix et de la stabilité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Ana Palacio Vallelersundi, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne.

Mme Palacio Vallelersundi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je souhaite me joindre à ceux qui, avant moi, ont félicité l'Allemagne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, une nouvelle présidence européenne à un moment dont l'importance pour l'avenir du Conseil et pour la communauté internationale dans son ensemble nous apparaît clairement.

Je souhaite également me joindre à ceux qui ont remercié le Secrétaire d'État Colin Powell de nous avoir communiqué ces informations. Mais je tiens tout d'abord à souligner qu'il est très important qu'il ait présenté ces informations au Conseil de sécurité. Une fois de plus, les États-Unis d'Amérique reconnaissent qu'il faut maintenir la question de l'Iraq dans le cadre de l'ONU. De même, ceci nous rappelle que nous faisons face à une responsabilité qui relève de la communauté internationale tout entière.

Le Secrétaire d'État nous a présenté des données convaincantes qui indiquent l'existence d'armes de destruction massive et les conséquences de leur utilisation éventuelle. Ces données confirment également que l'Iraq trompe la communauté internationale et ne coopère pas. D'un point de vue légal, et dans le contexte de l'ONU et de la résolution 1441 (2002) en particulier, ces informations amènent à la conclusion juridique qu'il y a eu violation flagrante des obligations découlant de la résolution 1441 (2002).

Le Secrétaire d'État nous a également fourni des informations sur les liens entre le régime de Saddam Hussein et le terrorisme. La communauté internationale ne peut laisser un pays acquérir des composants, développer des chaînes de fabrication, posséder des laboratoires ou des unités mobiles clandestines de production ou accumuler des stocks d'armes de destruction massive. Nous ne saurions tolérer une telle violation du droit international, car elle met en danger la paix et la sécurité et sape les fondements mêmes des régimes de non-prolifération qu'il a fallu tant de décennies pour mettre en place. Une telle violation compromet également l'existence même d'une communauté internationale capable d'organiser la coexistence pacifique dans notre société mondiale.

Il n'y a qu'une seule explication au fait que le régime Saddam Hussein ne coopère pas au processus de vérification de ses programmes d'armes de destruction massive : Saddam Hussein n'a pas renoncé à son plan de recourir à ces armes, comme, à n'en pas douter, il l'a fait par le passé. En tant qu'Espagnole, je trouve particulièrement inquiétant le fait que les armes chimiques et biologiques dont l'Iraq dispose encore – comme celles que le Secrétaire d'État Colin Powell a montrées aujourd'hui – pourraient tomber entre les mains de terroristes.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Commission de contrôle, de vérification

et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) ont toute notre confiance et tout notre appui. Les inspections ne sont cependant pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de vérifier que l'Iraq procède à un désarmement effectif et complet de son arsenal d'armes de destruction massive. Les inspections ne porteront leurs fruits que si l'Iraq coopère activement. À ce jour, il ne l'a pas fait.

Du temps, cela ne veut pas dire du temps pour les inspecteurs. Au contraire, c'est un ultimatum lancé au régime de Saddam Hussein : il doit désarmer volontairement. Comme l'a dit le Secrétaire d'État Colin Powell, les inspecteurs ne sont pas des détectives. Les inspecteurs doivent être les mandataires de la communauté internationale, témoins d'un désarmement volontaire. Nous pouvons imaginer tous les mécanismes, tous les bureaux, toutes les inspections supplémentaires et tous les surveillants que nous voulons, mais la question restera la même : l'absence de volonté de la part du régime de Saddam Hussein de respecter ses obligations en matière de désarmement. Nous ne ferons que nous tromper nous-mêmes si nous faisons mine d'ignorer ce fait. C'est pourquoi nous pouvons, et devons, exiger un changement de volonté politique : la coopération pleine et entière en matière de désarmement, sans délai ni subterfuge. Ce qui est en jeu, c'est la crédibilité du Conseil de sécurité, que la communauté internationale a érigé dans le cadre de la Charte des Nations Unies en principal instrument du maintien de la paix. Le Conseil est la clef de notre sécurité collective.

Toutefois, pendant 12 ans nous avons vu le régime de Saddam Hussein ignorer systématiquement les résolutions du Conseil de sécurité. C'est pourquoi l'Espagne répète qu'il faut envoyer un message clair au régime de Saddam Hussein : le non-respect des résolutions du Conseil et la prolifération des armes de destruction massive et des missiles de longue portée constituent une menace pour la paix, et qu'en conséquence, pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il faut, comme le Conseil l'a souligné, que l'Iraq procède à un désarmement immédiat et complet.

Un élément fondamental de l'action de l'Espagne à l'égard de la crise iraquienne est le strict respect du droit international, dont les résolutions du Conseil de sécurité constituent une part essentielle. Mon gouvernement estime qu'en dépit du non-respect par l'Iraq de ses obligations, comme l'indiquent clairement

les éléments convaincants fournis par le Secrétaire d'État Colin Powell, il existe encore une chance pour la paix, si l'Iraq modifie radicalement son attitude.

Le régime de Saddam Hussein doit comprendre que s'il ne s'acquitte pas de ses obligations, il devra faire face aux graves conséquences qui découlent de l'application de la résolution 1441 (2002). Mais il doit également comprendre que la pleine responsabilité incombe uniquement à Saddam Hussein et à sa volonté de respecter les obligations que lui a imposées la communauté internationale. Il n'a, pour le moment, fait preuve d'aucune coopération. La communauté internationale l'exhorte à saisir la dernière chance qui lui est offerte en vertu de la résolution 1441 (2002). Dans l'intérêt de la paix mondiale, j'espère que le régime de Saddam Hussein ne laissera pas échapper cette possibilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant à S. E. Mme Soledad Alvear Valenzuela, Ministre des affaires étrangères du Chili.

Mme Alvear Valenzuela (Chili) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à la France pour le travail qu'elle a accompli durant sa présidence en janvier dernier. Je me félicite également de la convocation de cette séance importante, qui vient à point nommé. Nous voudrions aussi exprimer notre reconnaissance au Secrétaire d'État Colin Powell pour cette initiative. En même temps, je voudrais réitérer au Secrétaire d'État les condoléances de notre gouvernement à la suite de l'accident tragique de la navette spatiale *Columbia*.

Je voudrais tout d'abord exprimer notre préoccupation devant les graves renseignements qui viennent de nous être communiqués. Cela montre le mépris systématique manifesté par l'Iraq et son refus de satisfaire la requête contenue dans la résolution 687 (1991) du 3 avril 1991, c'est-à-dire un désarmement inconditionnel, immédiat et vérifiable. Après plus de 12 ans de résolutions adoptées par ce Conseil réaffirmant cette demande, la résolution 1441 (2002) donne à l'Iraq, en des termes qui ne laissent planer aucun doute, en matière d'interprétation, une dernière possibilité de s'acquitter de ses obligations en matière de désarmement. Nous ne pouvons manquer d'exprimer notre consternation quant au fait que le

régime iraquien, qui a entraîné son peuple dans deux terribles guerres et dans des souffrances prolongées du fait des sanctions, risque de lui faire subir de nouvelles épreuves.

Mon gouvernement réaffirme sa conviction qu'il est fondamental que les résolutions du Conseil de sécurité soient pleinement respectées. Toute tentative de respect partiel des exigences d'un texte sans équivoque, de coopérer de manière parcellaire avec le processus d'inspection, de négocier chaque renseignement comme s'il s'agissait d'une concession volontaire ou, pire encore, toute tentative de surveiller, d'induire en erreur ou d'entraver le processus, constituent des violations de la résolution et des défis ouverts pour la communauté internationale.

À notre avis, une telle attitude reflète la nature totalitaire de ce régime oppressif qui assujettit son peuple depuis de longues décennies et le prive injustement de perspectives relatives à sa sagesse avérée et à sa richesse culturelle. C'est pourquoi, dans son rapport du 27 janvier dernier, M. Blix a affirmé « que l'Iraq ne semble pas avoir véritablement accepté – pas même aujourd'hui – le désarmement » (*S/PV.4692, p.3*).

Mon pays a exprimé la nécessité de poursuivre le processus des inspections, afin que celles-ci puissent, avec le sentiment d'urgence reflété dans la résolution 1441 (2002), déboucher sur des conclusions permettant au Conseil d'adopter les mesures appropriées en temps voulu, conformément à cette urgence. En outre, nous avons déclaré que les inspections, à elles seules, ne pourront imposer leur logique de paix que si le régime iraquien fait l'objet d'une grande pression quant aux conséquences qu'il pourrait subir en cas de non-respect des résolutions du Conseil.

Nous estimons que c'est au Président exécutif de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU), conformément aux dispositions du paragraphe 11 de la résolution 1441(2002),

« de signaler immédiatement au Conseil toute ingérence de l'Iraq dans les activités d'inspection ainsi que tout manquement de l'Iraq à ses obligations en matière de désarmement, y compris ses obligations relatives aux inspections découlant de la présente résolution ».

La capacité de décision de ce Conseil se verra renforcée si les inspections se concentrent immédiatement sur les principales questions encore non réglées en matière de désarmement. À cet égard, il est indispensable d'exiger de l'Iraq qu'il agisse et fournisse des renseignements sans plus tarder ou tergiverser. Cela pourrait déterminer le cours des inspections et leur viabilité.

À cet égard, les accusations qui ont été portées, il y a quelques instants, par le Secrétaire d'État Colin Powell exigent des précisions urgentes de la part de l'Iraq. Le Chili est d'avis que le Conseil de sécurité, en exerçant ses responsabilités en matière de sécurité collective, doit utiliser et promouvoir les mécanismes multilatéraux de coopération et de consultation. De ce fait, nous appuyons le maintien d'un contrôle multilatéral sur cette crise, dans le cadre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'adoption de la résolution 1441 (2002) a montré l'unité dont cet organe est capable. Nous voyons par conséquent la nécessité de poursuivre ces efforts en vue de dégager une position commune. À notre avis, c'est ainsi qu'on pourra mesurer le succès de la communauté internationale pour ce qui est d'atteindre l'objectif de désarmer l'Iraq.

Nous entamons une étape cruciale de ce processus face à une situation qui suscite de vives appréhensions pour la région et la stabilité du monde. En tant que pays épris de paix, nous voulons manifester notre préoccupation face aux conséquences qu'aurait une fermeture des voies diplomatiques pour le monde, pour la région et, en particulier, pour la sécurité de la population civile iraquienne qui souffre depuis si longtemps des effets des sanctions avec coût humain élevé.

Nous ne pouvons manquer de répéter, comme l'histoire nous l'a enseigné, que plus que les dirigeants dont les actions débouchent sur la guerre, ce sont les peuples qui pâtissent directement de leurs conséquences. Si l'Iraq ne modifie pas radicalement son attitude, ce Conseil doit utiliser tous les moyens dont il dispose pour assurer le respect des principes du droit international.

Le Chili lance une fois de plus un appel à l'Iraq pour que celui-ci examine les responsabilités qui sont les siennes pour ce qui est du principal objectif de cette

Organisation, à savoir la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Georges Ribelo Chikoti, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Angola.

M. Chikoti (Angola) (*parle en anglais*) : Puisque je suis le premier membre du Gouvernement angolais à se trouver en terre américaine depuis le 1er février, qu'il me soit permis de présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis pour le désastre et les pertes en vies humaines subis à la suite de l'accident de la navette spatiale *Columbia* survenu ce jour-là.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil à l'occasion de cette importante séance. Nous espérons que, durant votre présidence, nous relèverons les très grands défis auxquels nous nous trouvons confrontés. Je voudrais également remercier la France de l'habileté remarquable avec laquelle elle a dirigé les réunions du Conseil au mois de janvier.

En cette heure si cruciale, il importe pour moi et pour mon gouvernement d'apprécier à sa juste valeur l'importante initiative que le Président George Bush a prise la semaine dernière en décidant de charger le Secrétaire d'État Colin Powell de partager avec nous, aujourd'hui, les renseignements déterminants dont nous venons de prendre connaissance.

La question de l'Iraq se trouve, depuis 20 ans, au coeur des préoccupations de la communauté internationale. Dans les années 80, l'Angola a manifesté son inquiétude face à la guerre menée contre l'Iran; par la suite il s'est associé à la condamnation mondiale de l'invasion du Koweït et a participé à l'action conjointement menée par le Conseil de sécurité et par la communauté internationale contre le programme d'armement iraquien. Nous savons tous – et nous en sommes convaincus – que si l'Iraq était parvenu à ses fins, il en aurait résulté une catastrophe mondiale aux conséquences imprévisibles.

Cette réunion marque donc une étape particulièrement importante de cette action commune. Les inspecteurs du désarmement ont, il y a quelques jours, présenté au Conseil des rapports et des explications, et nous venons à présent d'obtenir des renseignements supplémentaires de la part du

Gouvernement américain, par l'entremise du Secrétaire d'État Powell, au sujet de la situation en Iraq.

Nous nous réjouissons que ces informations aient été directement présentées au Conseil de sécurité par le très distingué et éminent Secrétaire Powell. Nous pensons qu'il s'agit là d'une contribution primordiale, qui permettra très certainement au Conseil de sécurité de prendre les décisions cruciales que le monde attend avec un plus grand sens du devoir et une détermination accrue.

Les informations pertinentes que le Secrétaire d'État Colin Powell a présentées apportent des éléments nouveaux qui devraient souligner à quel point il importe de continuer à surveiller la situation et d'être prêts à arrêter une position dans le cadre du Conseil de sécurité.

Aux termes de la résolution 1441 (2002), plus précisément du paragraphe 10 de son dispositif, les États Membres sont priés d'accorder leur plein appui à la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans l'exercice de leur mandat, notamment en fournissant toute information relative aux programmes interdits ou autres aspects de leur mandat; nous venons d'en avoir l'exemple.

Après la présentation des rapports de la COCOVINU et de l'AIEA, nous avons rendu hommage – et nous le faisons à nouveau aujourd'hui – à MM. Blix et ElBaradei, ainsi qu'aux équipes des inspecteurs en Iraq, pour leurs efforts et pour leur détermination de s'acquitter du mandat vital qui leur a été confié par le Conseil.

Ma délégation a pris note, comme les inspecteurs, de la coopération iraquienne s'agissant d'apporter l'aide nécessaire à l'installation des infrastructures d'inspection, dont il ne faut pas minimiser l'importance. Cependant, nous prions instamment l'Iraq de faire davantage et espérons qu'il en sera ainsi. L'Iraq a l'obligation d'offrir une coopération étendue aux inspections aux termes de la résolution 1441 (2002). Seule une telle coopération permettra à l'Iraq de prouver, de façon qu'il ne subsiste aucun doute, qu'il est prêt à s'engager dans un programme visant à la destruction de ses missiles ainsi que de ses armements chimiques et biologiques.

Le Conseil de sécurité a besoin que l'Iraq réponde avec clarté et sans ambiguïté aux questions non résolues qui ont été soulevées par les inspecteurs.

Nous pensons que le renforcement des inspections et l'élargissement de leur champ d'action constitueront des étapes importantes et contribueront à rendre ces inspections plus efficaces. Les inspections – sous réserve qu'elles bénéficient du plein appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale et sous réserve que le délai accordé permette de mener une action réfléchie – sont susceptibles de constituer un puissant instrument de l'action commune que nous menons en vue de désarmer l'Iraq, d'empêcher la guerre et de consolider la paix et la sécurité internationales.

Le tableau d'ensemble de la situation souligne, à notre avis, la nécessité de poursuivre le programme des inspections. À cet égard, nous prions instamment l'Iraq, les inspecteurs de l'ONU et les pays qui en ont les moyens de poursuivre sans délai leurs efforts, en faisant preuve d'un plus grand dynamisme et en coopérant davantage, afin que l'information obtenue contribue à identifier avec précision les armes de destruction massive et à éliminer ces armes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À cet égard, il convient d'attirer l'attention du monde sur l'exemple donné par les pays africains, qui, à travers l'Accord de Pelindaba signé il y a quelques jours, ont décidé de libérer le continent des armes de destruction massive.

Pour que la paix soit préservée, nous jugeons primordial que le Conseil de sécurité conserve son unité et continue d'accorder son appui politique aux inspections. Cela doit être fait avec détermination et persévérance, en vue d'atteindre les objectifs définis par la communauté internationale à l'égard de l'Iraq.

La question iraquienne fait planer une véritable menace sur la paix et la sécurité internationales. Cependant, nous continuons de penser qu'il est possible de trouver une solution pacifique. Mon pays, l'Angola, est la preuve vivante des conséquences désastreuses de la guerre. Plus de 2 millions de personnes ont péri. On recense 4 millions de personnes déplacées, 80 000 mutilés et plus de 100 000 orphelins, tandis que les infrastructures physiques ont été totalement détruites, d'une manière inimaginable. Cette

réalité, si vivace dans nos esprits, nous conduit à réfléchir aux graves conséquences d'une guerre.

En relation directe avec la question examinée aujourd'hui, je voudrais faire référence, également, au paragraphe pertinent de la déclaration qui vient d'être adoptée lors de la réunion au sommet de l'Organe central de l'Union africaine, tenu à Addis-Abeba, qui affirme :

« Une confrontation militaire en Iraq constituerait un facteur déstabilisateur dans toute la région et aurait des conséquences graves, au plan économique et sécuritaire pour tous les pays du monde, en particulier ceux d'Afrique [et du Moyen-Orient] ».

Ma délégation estime par conséquent que nous devrions persévérer dans la voie d'un règlement pacifique de la question iraquienne. La guerre marquerait l'échec de notre système multilatéral basé sur le respect par toutes les nations de la Charte des Nations Unies.

L'option que nous soutenons est de suivre la voie permettant au Conseil de sécurité de jouer un rôle efficace dans le contexte d'une démarche multilatérale qui a pour objectif le désarmement pacifique de l'Iraq. Nous pensons qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas encore épuisé tous les recours pour accepter ainsi le caractère inévitable d'une guerre.

M. Wehbe (République arabe syrienne) : Je voudrais tout d'abord transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique pour la terrible tragédie survenue à la navette spatiale *Columbia*.

J'ai le privilège de vous donner lecture du texte de la déclaration de M. Farouk Al-Shara, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne. Il ne lui a pas été possible de participer en personne à nos importantes délibérations.

« C'est avec grand plaisir que je vous félicite, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois de février. Je suis convaincu que, sous votre direction, nos délibérations pourront certainement nous faire parvenir à un règlement juste des questions inscrites à notre ordre du jour et, en particulier, à un règlement pacifique de la question de l'Iraq en se fondant sur la mise en

œuvre de la résolution 1441 (2002) du Conseil, ce qui est notre objectif à tous.

J'ai également plaisir à remercier la France, pays ami de la Syrie, pour avoir présidé avec succès aux travaux du Conseil le mois dernier. Nous remercions la France des efforts qu'elle déploie aux quatre coins du monde pour que la paix l'emporte sur la guerre.

Nous avons écouté attentivement les informations et le point de vue présentés par M. Colin Powell, le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique. Dans la mesure où le temps ne me permet pas de discuter en détail de la teneur de sa déclaration, nous pensons que la manière de vérifier les faits et de parvenir à une conclusion sur des preuves irréfutables est de transmettre ces informations à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous demandons instamment à tous les États Membres qui disposent d'informations précises sur les armes de destruction massive de l'Iraq de les soumettre aux inspecteurs afin qu'ils puissent en déterminer l'exactitude et qu'ils en informent le Conseil en conséquence. Nous espérons qu'ils ne seront pas submergés de renseignements et de points de vue qui ne résistent pas à l'épreuve des faits afin de ne pas compliquer les tâches que le Conseil leur a confiées ni de les en distraire.

Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1441 (2002). Ce n'est un secret pour personne que la Syrie s'est ralliée au consensus sur cette résolution après avoir reçu des garanties et des éclaircissements de la part de certains membres permanents du Conseil qu'un vote en faveur de la résolution signifiait que l'on s'engageait sérieusement vers le règlement pacifique concernant la question du désarmement de l'Iraq en matière d'armes de destruction massive et que la résolution n'était pas un prétexte pour partir en guerre contre l'Iraq. Le fait que certains membres du Conseil évoquent la nécessité d'adopter une deuxième résolution apporte, à notre avis, la confirmation supplémentaire des éclaircissements et des garanties qui nous ont été données.

Néanmoins, deux mois après l'adoption de la résolution et la reprise des inspections, qui ont enregistré des progrès non négligeables et qui n'ont pour l'heure rencontré aucun obstacle insurmontable, notre région se trouve à une difficile croisée des chemins, oscillant entre la paix et la guerre. Penser que la guerre est l'une des options offertes au Conseil constitue en soi la preuve de notre échec collectif à mettre en oeuvre pacifiquement la résolution 1441 (2002). Nous pensons que le Conseil peut encore déployer des efforts considérables pour parvenir à une solution pacifique de la question de l'Iraq, qui soit compatible avec son mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Syrie estime que l'existence de l'option de la guerre n'est pas seulement la preuve de l'incapacité du Conseil à remplir ses obligations, mais également de l'échec du système international, qui en ce moment devrait plus que jamais faire de la Charte des Nations Unies la référence indispensable dans ses efforts pour faire en sorte que la paix l'emporte partout dans le monde.

La Syrie demeure convaincue qu'il est possible de parvenir à un règlement pacifique épargnant à l'Iraq et épargnant à la région les dangereuses conséquences d'une telle guerre. Un tel règlement apporterait la garantie de la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002) et sauverait la vie de milliers de victimes innocentes qui risquent de périr en Iraq, ainsi que celle des soldats qui ont traversé les mers, permettant de les ramener sains et saufs à leur famille.

Notre engagement en faveur de la paix est compatible avec l'approche choisie par le Conseil de sécurité qui a adopté, en décembre 2002, une déclaration présidentielle sur la protection des civils dans les conflits armés (S/PRST/2002/41) ainsi que, il y a quelques jours, une résolution sur la protection des enfants dans les conflits armés (résolution 1460 (2003)). À une époque où le Conseil adopte les unes après les autres des déclarations visant à sauver la vie de personnes innocentes dans de nombreuses régions du monde, il est étrange que nous puissions ainsi parler de mener une guerre contre l'Iraq, qui n'occupe plus les territoires d'autres pays ni ne menace ses voisins, alors que dans le même

temps Israël continue d'occuper des territoires palestiniens, libanais et syriens en violation de la Charte et des résolutions de l'ONU, et continue de menacer régulièrement ses voisins.

La Syrie a été tenue informée des efforts entrepris par les inspecteurs et de la coopération iraquienne avec ces inspecteurs. Ceux qui pensent que des inspections, où qu'elles aient lieu dans le monde, peuvent se dérouler sans aucun problème et sans rencontrer d'obstacles ici et là se trompent totalement. Cependant, et après avoir entendu les rapports de M. Blix et de M. ElBaradei, nous posons cette question : les obstacles auxquels nous faisons allusion sont-ils insurmontables et justifient-ils vraiment qu'une guerre destructive soit menée contre l'Iraq? Il s'agit là d'une question capitale. L'Iraq a fait part, par l'intermédiaire de plusieurs représentants de haut niveau, de sa disposition à continuer de coopérer et de renforcer sa coopération, et à fournir des efforts supplémentaires pour parvenir à une solution acceptable aux problèmes qui existent, de façon à garantir que les inspecteurs puissent s'acquitter de leurs tâches telles qu'elles ont été définies par le Conseil de sécurité.

Ceci exige des deux parties – l'Iraq et les inspecteurs – qu'elles établissent un dénominateur commun de la confiance, fondé sur la coopération entre l'Iraq et les inspecteurs, de façon à ce qu'ils puissent accomplir leur tâche le plus rapidement, à condition que ceci serve les intérêts de toutes les parties intéressées. En contrepartie, la poursuite par les inspecteurs de leur travail, objectivement et d'une façon qui respecte les sensibilités du peuple iraquien, renforcerait certainement la confiance entre les deux parties, ce qui constitue le but recherché.

La Syrie exhorte donc le Conseil de sécurité à maintenir son appui aux inspecteurs et à leur accorder le temps nécessaire pour s'acquitter de leur tâche. La Syrie souligne la détermination de l'Iraq à continuer sa coopération active avec les inspecteurs et à fournir tout ce qui est exigé en vertu de la résolution 1441 (2002). Parallèlement, le Conseil doit prendre les mesures nécessaires pour lever les sanctions imposées à la population iraquienne au titre du paragraphe 22 de la résolution 687 (1991) et doit faire appliquer le paragraphe 14 de ladite résolution, qui demande

l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte de toutes les armes de destruction massive – nucléaires, bactériologiques et chimiques – pour tous les États sans exception, y compris Israël, qui est le seul à détenir toutes ces armes létales.

La Syrie a déployé des efforts considérables et a établi des contacts régionaux et internationaux au plus haut niveau pour que nous puissions parvenir à une solution pacifique de la question iraquienne sur la base de la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002). La Syrie a donc oeuvré avec les pays voisins de l'Iraq, qui ont exprimé leur disposition à coopérer avec le Conseil dans un effort visant à parvenir à un règlement pacifique de la question iraquienne. Les délibérations qui se sont déroulées à Istanbul ont montré que l'Iraq ne représente pas une menace pour ses voisins. Le message des voisins de l'Iraq au monde était "Non" à la guerre et "Oui" aux solutions pacifiques sur la base de la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Ce message est extrêmement important, car il vient d'une région qui a souffert du fléau de guerres multiples et qui continue de souffrir de la politique d'occupation et de dévastation continue menée contre le peuple palestinien sans défense, de destruction de ses biens et du déni de ses droits légitimes.

Les peuples du monde comptent sur nos délibérations, dans l'espoir d'un règlement pacifique de la question iraquienne – un règlement qui préservera la vie de milliers d'Iraqiens et d'autres populations de l'option militaire, si elle était choisie en dehors du cadre de la légitimité internationale. Oeuvrons tous pour la paix, car nous pouvons réaliser la paix si nous sommes de bonne foi et avons la détermination et la volonté politique de le faire. Ces éléments doivent être retrouvés chez la plupart des membres du Conseil auquel la Charte a confié la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est ce que la Syrie et d'autres pays arabes cherchent à obtenir, et c'est ce que nous espérons que le Conseil et le reste de la communauté internationale s'efforceront également de faire. »

M. Traoré (Guinée) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter les

excuses de votre homologue guinéen, le Ministre François Fall, qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pu prendre part à cette importante réunion. Je voudrais aussi, au nom du Gouvernement et du peuple guinéen, renouveler au Gouvernement et au peuple des États-Unis, ainsi qu'aux familles des victimes du tragique accident de la navette spatiale *Columbia* survenu le 1er février 2003, nos très sincères condoléances. Je voudrais ensuite, Monsieur le Président, vous souhaiter une chaleureuse bienvenue et vous renouveler les vives félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de notre Conseil. Soyez assuré de notre pleine collaboration.

À la France, je voudrais réitérer l'appréciation de ma délégation pour la manière remarquable avec laquelle elle a su diriger les activités du Conseil durant le mois écoulé. Je tiens également à saluer la présence parmi nous de notre Secrétaire général, Kofi Annan, ainsi que celle d'importantes personnalités autour de cette table.

L'organisation de la présente séance sur la situation en Iraq – la cinquième en 10 jours – témoigne, à juste raison, de l'intérêt que revêt la question pour notre Conseil. Mon pays sait gré au Gouvernement des États-Unis de son initiative de partager avec les États Membres de notre Organisation les renseignements et informations sur les programmes d'armement de l'Iraq. Ma délégation prend bonne note de l'importante communication que vient de faire le Secrétaire d'État, M. Colin Powell. Elle en fera immédiatement rapport aux autorités compétentes, en vue d'une évaluation adéquate.

Nous continuons d'espérer que d'autres États emboîteront le pas aux États-Unis en mettant à la disposition des inspecteurs les informations qu'ils détiennent. C'est là une des recommandations de la résolution 1441 (2002), qui, si elle était pleinement appliquée, aurait déjà permis aux inspecteurs de faire plus de progrès sur le terrain et donc de se rapprocher du but visé.

Le 27 janvier dernier, ma délégation a suivi avec attention et intérêt la présentation par M. Blix et M. ElBaradei du rapport d'étape sur les inspections. L'examen par ma délégation de ce rapport nous a permis de faire des observations dont certaines méritent d'être rappelées. Du point de vue de la procédure ou de la forme, des progrès ont été réalisés. Ainsi, en deux mois de travail sur le terrain, il est à

noter que grâce à la coopération des autorités irakiennes, les inspecteurs ont eu facilement accès à plus de 200 sites, y compris des sites présidentiels et des résidences privées. Elle a aussi aidé à la mise en place des infrastructures dont les inspecteurs avaient besoin pour mener à bien leurs tâches, notamment en facilitant l'installation de bureaux à Bagdad et à Mossoul. Ce qui a permis à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de faire une évaluation partielle de l'arsenal irakien, quatre années après le départ de la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM).

S'agissant des questions de fond, il reste encore du chemin à parcourir. En effet, de nombreuses questions persistent dans les domaines biologique, chimique et balistique. En particulier est-il important de relever que, selon les inspecteurs eux-mêmes, la déclaration irakienne du 7 décembre 2002 est inadéquate, car elle n'est que la réplique des données transmises à l'UNSCOM en son temps et ne contient que quelques rares nouveautés, de surcroît marginales. Les entrevues des scientifiques ne se déroulent pas à la satisfaction des inspecteurs. Les avions U-2 ne peuvent pas effectuer des vols de reconnaissance. Bref, les inspecteurs ont été confrontés à une série de difficultés dans leur travail.

À la lumière de ces éléments, force est de constater que la coopération de l'Iraq a beaucoup plus porté sur des questions de procédure que de fond. C'est pourquoi nous lançons un appel sans équivoque à l'Iraq, afin qu'il se conforme scrupuleusement à ses obligations, en vertu des dispositions de la résolution 1441 (2002). Il doit se résoudre à passer d'une coopération passive à une coopération active avec les inspecteurs et se convaincre qu'une coopération franche et plus déterminée demeure la clé d'une solution pacifique de la crise.

Plus concrètement, les autorités de Bagdad doivent apporter des réponses précises à ces nombreuses questions restées en suspens, en donnant, par exemple, des preuves convaincantes sur la destruction unilatérale de certaines armes biologiques et chimiques, en encourageant les scientifiques et les experts ayant pris part à des programmes d'armement à se soumettre aux entrevues privées, selon les modalités prévues par la 1441 (2002); en fournissant sans délai une liste actualisée et crédible de tous ses scientifiques

associés à des programmes d'armement; et enfin, en autorisant les vols de reconnaissance des avions U-2.

Par ailleurs, si la promesse d'une « meilleure coopération », faite le 20 janvier dernier, est encourageante, les autorités irakiennes devront traduire cet engagement en actes concrets, vérifiables et durables car, la communauté internationale, édifiée par les atterrissements du passé, ne peut se contenter de paroles. En outre, ma délégation estime que la perspective de la suspension et de la levée des sanctions devrait pouvoir encourager l'Iraq à coopérer pleinement avec les inspecteurs, en vue d'alléger les peines et les souffrances de ses populations.

L'existence de nombreuses zones d'ombres, d'une part, et les progrès relatifs réalisés sur le terrain, d'autre part, amènent ma délégation à estimer que les inspections doivent se poursuivre. Ma délégation exhorte, à cet effet, la COCOVINU et l'AIEA à persévérer dans leurs efforts en vue d'explorer toutes les possibilités qu'offrent les inspections et d'atteindre le but assigné à leur mission. La résolution 1441 (2002), en leur donnant un mandat clair et renforcé, leur a également donné les moyens de mener à bien cette mission.

Mon pays, la Guinée, a toujours privilégié le règlement pacifique des crises et en particulier la crise irakienne. Je tiens à réitérer cette position, car ma délégation est d'avis que des chances de règlement pacifique existent encore et que nous devons les saisir. Nous renouvelons notre entière confiance et notre plein appui à MM. Blix et ElBaradei ainsi qu'à leurs équipes respectives et restons persuadés qu'ils continueront de faire montre de la même rigueur et du même professionnalisme dans l'exécution de leur mandat.

Enfin, les moments que nous traversons constituent une étape cruciale pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales, fondement de notre organisation commune. Nous devons garder à l'esprit cet impératif et oeuvrer dans l'unité pour bâtir ensemble un monde de paix et de coopération.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais à présent faire une déclaration en ma capacité de Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne.

Je voudrais tout d'abord présenter mes sincères condoléances aux familles, aux Gouvernements et aux peuples des États-Unis d'Amérique et d'Israël, à

l'occasion des pertes tragiques de vies humaines survenues à la suite de l'accident de la navette spatiale *Columbia*.

Je voudrais également remercier le Secrétaire d'État Colin Powell pour les renseignements qu'il vient de nous communiquer. Le lieu et le moment de ce compte rendu détaillé soulignent, une fois de plus, le rôle central du Conseil de sécurité en matière de prise de décisions face à la crise iraquienne. L'Allemagne appuie cette approche. Étant donné les répercussions que ces conclusions pourraient avoir pour les décisions à prendre à l'avenir, elles doivent être examinées de très près. Nous pouvons constater qu'elles cadrent déjà en partie avec les données dont nous disposons déjà. Elles s'appuient sur des échanges d'information très poussés.

Il est à présent déterminant que les inspecteurs de l'ONU se voient également fournir des informations détaillées, dans la mesure où cela n'a pas encore été fait. Ils doivent pouvoir utiliser ces données au cours de leurs travaux pour pouvoir clarifier rapidement et pleinement les questions qui sont encore en suspens. L'Iraq doit répondre aux éléments qui ont été présentés aujourd'hui par notre collègue Colin Powell au Conseil de sécurité. Plus les équipes d'experts en désarmement disposent de renseignements, plus elles peuvent travailler de façon ciblée. C'est pourquoi, l'Allemagne a également communiqué, dès le début des informations à Hans Blix, à Mohamed ElBaradei et à leurs équipes.

Le Conseil de sécurité se penche sur la question iraquienne depuis 12 ans. Par principe, l'unité du Conseil est essentielle à cet égard. Bagdad, à de nombreuses reprises, a violé les obligations qui lui ont été faites par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous ne nous faisons aucune illusion quant à la nature inhumaine et brutale de la dictature de Saddam Hussein. Sous son régime, l'Iraq a attaqué ses voisins, le Koweït et l'Iran, lancé des missiles contre Israël et utilisé des gaz toxiques contre l'Iran et sa propre population kurde. Le régime est terrible pour le peuple iraquien. C'est la raison pour laquelle une politique d'endiguement, de sanctions et de contrôle militaire efficace des zones d'exclusion aérienne a été mise en oeuvre depuis la guerre du Golfe. L'Iraq doit respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité dans leur intégralité et doit se défaire de tout son potentiel d'armes de destruction massive.

La présence des inspecteurs en Iraq a déjà effectivement réduit le danger présenté par ce potentiel. Néanmoins, la résolution 1441 (2002) vise à assurer le désarmement complet et durable de l'Iraq. Dans son dernier rapport, Hans Blix a énuméré de nombreuses questions qui restent en suspens. Le régime de Bagdad doit fournir des réponses claires à toutes ces questions concrètes sans plus tarder.

Malgré toutes ces difficultés, les efforts déployés par l'ONU en vue de désarmer l'Iraq dans le passé n'ont pas constitué un échec total. Dans les années 1990, les inspecteurs ont été en mesure de détruire davantage de capacités d'armes de destruction massive que durant la guerre du Golfe. La menace que représente l'Iraq pour la région a d'ailleurs été fortement réduite. La base actuelle des inspections a été énoncée dans les résolutions 1284 (1999) et 1441 (2002). Les inspecteurs en désarmement de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) disposent de davantage de pouvoirs que cela n'a jamais été le cas jusqu'à présent. Il faut leur donner une possibilité réelle et le temps nécessaire pour qu'ils puissent utiliser à fond les possibilités qui leur sont offertes.

L'inspecteur en chef Blix et le chef de l'AIEA ElBaradei se rendront à nouveau en Iraq le week-end prochain et nous tiendront au courant de ce qu'ils auront constaté. La réussite de leur voyage sera d'une importance capitale. Elle sera fortement tributaire de la pleine coopération de Bagdad. Quelques États suspectent le régime de Saddam Hussein de dissimuler des informations pertinentes ainsi que ses capacités militaires. Ces forts soupçons doivent pouvoir être dissipés sans l'ombre d'un doute. Voilà exactement pourquoi la résolution 1441 (2002) prévoit un instrument en matière d'inspections à réaliser en Iraq par la COCOVINU et l'AIEA.

Les dangers d'une action militaire et de ses conséquences sont manifestes. C'est justement à cause de l'efficacité du travail des inspecteurs que nous devons continuer à chercher une solution pacifique à cette crise.

En ce XXI^e siècle, l'ONU joue un rôle clef pour ce qui est de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de l'édification de la paix. Sur la base de la résolution 1441 (2002) et à la lumière de l'expérience concrète acquise, il nous faut renforcer les

instruments d'inspection et de contrôle. Nous avons besoin d'un régime strict d'inspections intensives, susceptibles de garantir le désarmement complet et durable de l'Iraq en matière d'armes de destruction massive. En renforçant les inspections, nous ouvrons la voie à la possibilité d'une solution pacifique. Un tel système d'inspection strict devrait pouvoir être également appliqué par le Conseil de sécurité dans d'autres cas. Notre collègue français a avancé des propositions très intéressantes à ce sujet. Elles mériteraient que nous les examinions de plus près.

En outre, nous devrions appuyer toutes les initiatives prises par les États de la région qui ont actuellement entrepris des efforts diplomatiques considérables pour amener le Gouvernement iraquien à pleinement appliquer les résolutions. L'Iraq doit désarmer ouvertement, de façon pacifique et en pleine coopération avec les inspecteurs, sans plus tarder.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al-Douri (Iraq) (*parle en arabe*): Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous souhaitons plein succès en des circonstances internationales difficiles.

Nous aurions préféré disposer de suffisamment de temps, vu la gravité de la déclaration faite par le Secrétaire d'État des États-Unis, et non pas seulement de quelques minutes pour réfuter une allocation qui a duré 90 minutes. Néanmoins, l'Iraq fournira des réponses et des explications détaillées et techniques aux allégations qui ont été faites dans cette déclaration. Je serai bref et poli.

Les allégations de M. Powell sur les armes de destruction massive sont très éloignées de la réalité sur le terrain. Les informations qui ont été fournies ne présentent rien de nouveau. Nous avons simplement entendu des enregistrements sonores dont l'authenticité ne peut être certifiée. Les membres du Conseil m'ont peut-être vu sourire en entendant certains de ces enregistrements; ils contiennent des mots que j'essaierai de ne pas traduire ici. Cependant, il s'agit d'allégations erronées, provenant de sources inconnues qui n'ont pas été citées, de procédés et d'assertions qui

sont tout à fait conformes à la politique américaine, qui vise un objectif bien connu.

Dans l'entrevue qu'il a accordée hier à l'ancien Ministre britannique Tony Benn, le Président Saddam Hussein a réaffirmé que l'Iraq n'avait absolument pas d'armes de destruction massive, déclaration qui est répétée par un grand nombre de responsables iraqiens depuis plus d'une décennie.

M. Powell et son équipe auraient pu s'épargner ces efforts au Conseil de sécurité en soumettant ces allégations directement à la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la résolution 1441 (2002). Il aurait pu laisser les inspecteurs travailler en toute paix et en toute quiétude et enquêter sans subir la pression des médias. Quoi qu'il en soit, la prochaine visite de MM. Blix et ElBaradei, les 8 et 9 février prochains, leur permettra d'avoir une nouvelle occasion de mettre à l'épreuve le bien-fondé de ces allégations. Les rapports et les travaux d'inspection antérieurs ont démontré la non-véracité des allégations faites précédemment par les États-Unis et le Royaume-Uni.

L'Iraq a soumis une déclaration précise, globale et actualisée de 12 000 pages contenant des informations détaillées sur les programmes iraqiens antérieurs, ainsi que des informations à jour sur les industries iraqiennes dans différents secteurs.

Les inspecteurs ont entamé leurs activités de façon intensive en Iraq, le 27 novembre 2002. Plus de 250 membres du personnel de la COCOVINU et de l'AIEA dont plus de 100 inspecteurs y ont participé. À la date du 4 février 2003, ces équipes avaient effectué 575 inspections dans l'ensemble de l'Iraq, couvrant 321 sites. Les sites mis en cause par le Président Bush, le 12 septembre 2002, et par le Premier Ministre britannique Tony Blair durant le même mois, ainsi que le rapport de la Central Intelligence Agency (CIA) des États-Unis d'Amérique d'octobre 2002 étaient en tête de liste des sites visités par les équipes d'inspection. Les inspecteurs ont constaté qu'aucune des allégations contenues dans ces rapports n'était avérée. Cela confirme la véracité et l'exactitude de la déclaration iraquienne, selon laquelle le pays est débarrassé des armes de destruction massive, déclaration étayée par deux institutions techniques, mandatées pour ces vérifications par le Conseil de sécurité.

Il est de notoriété publique que les équipes d'inspection ont des pris des échantillons atmosphériques, d'eau, de sol, de plantes, de restes d'usines et de production de vastes régions, y compris de villes, de villages, d'autoroutes, de fermes, d'usines et d'universités sur l'ensemble du territoire iraquien : nord, sud, est et ouest. Les analyses de ces échantillons de la part de la COCOVINU et de l'AIEA ont permis de conclure à l'absence de traces d'agents chimiques, biologiques ou radiologiques interdits ou encore d'activités illicites de la part de l'Iraq.

M. Blix a confirmé dans une déclaration qui a été publiée dans le *New York Times* du 30 janvier 2003 que les inspections n'ont étayé aucun des scénarios présentés par M. Colin Powell, à savoir que les responsables irakiens déplaçaient du matériel proscrit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Iraq à des fins de dissimulation. M. Blix a confirmé qu'il n'avait pas trouvé de raison suffisante pour penser que l'Iraq envoyait des scientifiques à l'étranger pour les empêcher d'être interrogés, et qu'il n'avait aucune raison de croire que le Président Bush pouvait dire, dans le discours sur l'État de l'Union, que des agents des renseignements irakiens se faisaient passer pour des scientifiques lors des entretiens. Nous aimerions répéter que l'Iraq encourage ses scientifiques à se soumettre aux entretiens exigés par la COCOVINU et par l'AIEA.

Quant à l'existence de laboratoires mobiles, affirmée par le Secrétaire Powell ce matin, M. Blix a déclaré hier encore que la COCOVINU n'a encore trouvé à ce jour aucune preuve de la présence de ces unités mobiles.

S'agissant des survols d'avions U-2 et de toute la controverse que cela a suscité à cet égard, l'Iraq ne présente aucune objection à ces vols aux fins des activités d'inspection. Ce qui les entrave, ce sont plutôt les avions des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni qui imposent des zones illégales d'exclusion aérienne en Iraq, ce qui est contraire aux résolutions du Conseil de sécurité. Il suffirait, pour lever cet obstacle, que ces avions de chasse suspendent leurs vols durant l'activité des U-2. L'Iraq ne peut être tenu pour responsable de ces vols.

L'allégation selon laquelle des camions auraient quitté les sites avant l'arrivée des équipes d'inspection est fautive. Les inspections se produisent inopinément, sans aucune notification préalable à la partie

iraquienne. En outre, la COCOVINU et l'AIEA disposent de leurs propres sources d'images satellite et utilisent également des hélicoptères pour leurs activités de surveillance et d'inspection. Nous pensons par conséquent que ces deux institutions sont très bien informées de ce qui se passe sur le sol iraquien. Il est important de rappeler au Conseil que les programmes de destruction massive ne sont pas comme un cachet d'aspirine qu'on peut facilement dissimuler. Il faut pour cela de grandes installations de production en matière de recherche et de développement, d'adaptation à des fins militaires et de déploiement. Ces installations ne peuvent pas être dissimulées. Des inspecteurs ont parcouru l'Iraq dans tous les sens et n'ont trouvé aucune preuve de cela.

S'agissant des enregistrements sonores, qu'il me suffise de dire que les progrès scientifiques et techniques sont tels qu'il serait tout à fait possible de fabriquer ce type d'allégations et de les présenter exactement de la façon dont M. Powell l'a fait. N'importe qui peut être mis sur écoute dans le monde, à tout moment et en tout lieu.

S'agissant de la prétendue relation entre l'Iraq et l'organisation Al-Qaida, je voudrais citer ce qu'a déclaré M. Saddam Hussein :

« Si nous avons des liens avec Al-Qaida et que nous croyions en ces liens, nous n'aurions aucune honte à l'admettre ... Nous n'avons cependant aucun lien avec Al-Qaida. »

Je voudrais maintenant renvoyer à une déclaration récente faite par un responsable américain, qui a été rapportée dans le *New York Times* trois jours auparavant. Il a déclaré que les analystes à la CIA s'étaient plaints de ce que des responsables du Gouvernement des États-Unis d'Amérique aient exagéré les rapports relatifs aux armes de destruction massive en Iraq, notamment les liens présumés de l'Iraq avec Al-Qaida, afin de promouvoir leur argumentation en faveur de la guerre.

J'ajouterais que M. Jack Straw a fait fi des rapports des renseignements de son propre gouvernement concluant à l'absence de liens entre l'Iraq et Al-Qaida.

L'allégation de M. Powell selon laquelle l'Iraq utilisait des armes chimiques contre sa propre population me surprend particulièrement, d'autant qu'un haut responsable de la CIA a démasqué la vérité

le 31 janvier – il y a quelques jours à peine – dans le *New York Times*, en disant que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique savait depuis 1988 que l'Iraq n'avait pas eu recours à des armes de destruction massive contre sa propre population pour la simple raison qu'il ne dispose pas de l'arme chimique qui a été utilisée au cours de l'incident de Halabja.

Pour terminer, je voudrais dire que l'objectif clair de la tenue de cette réunion et de la présentation d'allégations non fondées par le Secrétaire d'État des États-Unis au Conseil de sécurité, est de vendre l'idée de guerre et d'agression contre mon pays, l'Iraq, sans fournir de justification légale, morale ou politique. Il s'agit d'un effort visant à convaincre l'opinion publique américaine et mondiale de l'idée de lancer une agression contre l'Iraq.

En retour, l'Iraq propose devant ce Conseil, la sécurité et la paix, et il réitère devant les membres du Conseil de sécurité son engagement de continuer sa coopération active avec les équipes d'inspection, pour

leur permettre de finir leur travail dans les meilleurs délais, de s'assurer que l'Iraq ne dispose pas d'armes de destruction massive, en prélude à la levée des sanctions injustes qui lui sont imposées, d'assurer le respect de sa sécurité nationale et de garantir la sécurité régionale, en débarrassant l'ensemble du Moyen-Orient des armes de destruction massive, y compris de l'arsenal considérable d'Israël en armes de destruction massive, dans le respect des dispositions du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je rappelle aux membres du Conseil le déjeuner que ma délégation aura le plaisir d'offrir dans le salon des délégués.

La séance est levée à 14 h 10.